



Bulletin de L'A.N.A.I.

1^{er} juillet 2007 - Numéro 10

Publié par L' Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois
agrée par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants,
15, rue de Richelieu, 75001 Paris
Tél : 01.42.61.41.29, Fax : 01.42.60.06.51, CCP 21897-05 V Paris



Sommaire

- 4** Histoire de la cristallisation et de la forclusion des pensions de l'État allouées aux ressortissants de l'ancienne Union Française
- 5** Les premiers marins et soldats français dans le sud-est asiatique (du XVII^e au XIX^e siècle)
- 12** Journées d'études en 2007
- 16** Nouvelles d'Indochine
- 18** Tonkin 1950 : le communisme s'installe
- 20** L'économie traditionnelle dans les plaines d'Indochine en 1935
- 27** Avis de recherche
- 28** Livres en vente au siège
- 29** La vie des sections Nécrologie
- 34** Rapport d'activité d'Anai-parrainage 2006

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS ET AMIS DE L'INDOCHINE ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président national : Général Guy SIMON
 Premier Vice-Président : Général Paul RENAUD
 Vice-Présidents, chargés de mission : Docteur Pierre NGUYËN
 : Général Georges PORMENTÉ
 : Général Michel TONNAIRE
 Secrétaire général : Mireille de LABRUSSE
 Trésorier général : André SCHNEIDER-MAUNOURY

Membre d'honneur
 Colonel Albert LENOIR.

Administrateurs

Colonel René BLAISE, Michel CHANU, Claude-Pierre FRANÇOIS, Colonel André GROUSSEAU, Commandant Hervé de LA BROSSE, Marie LÊ QUAN, Thérèse LUCAS-POTIER, Colonel Georges MARTY, Capitaine de Corvette Claude SAINTE-CLAIRE DEVILLE.

Dépôt légal : N° 46423
 Commission paritaire des publications de presse : N° 1632-D.73
 Directeur de la publication : Général Guy SIMON
 Directeur de la rédaction : Marie LÊ QUAN
 Directeur administratif : Lieutenant Henri DUPONT
 Secrétaire de la rédaction : Jeanne CÉSARIN
 Adresse de la revue : 15, rue de Richelieu 75001 Paris
 Tél. : 01.42.61.41.29 - Fax : 01.42.60.06.51
 Réalisation graphique : Italic Communication
 24, rue de Fauville 27000 Evreux
 Tél. : 02.32.39.15.49 - Fax : 02.32.39.28.98
 Impression : Imprimerie OCEP
 BP 533 - 50205 Coutances Cedex.
 Routage : Routex
 2-6, rue du Bois de l'Epine - BP 125
 Courcouronnes 91004 Evry Cedex
 Tél. : 01.60.87.34.34

© Bulletin de l'ANAI - 2^e trimestre 2007
 Abonnement annuel : 12 €
 L'ANAI se réserve le droit de refuser toute insertion sans avoir à justifier sa décision.
 Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.
 Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément, toute reproduction, totale ou partielle, du présent numéro est interdite.

EDITORIAL par le Général de Division Guy SIMON Président de l'A.N.A.I.

EXPOSITIONS

Voici vingt et un ans que l'ANAI présente à travers la France des expositions sur l'Indochine. En 1986 huit de nos sections (1) ont été dotées, chacune, d'une collection d'agrandissements photographiques et d'une vidéocassette. Par la suite, deux sections ont tellement enrichi leur patrimoine que la mise en place de leur exposition demande maintenant une véritable opération logistique.

Avons-nous atteint nos objectifs ? Pas vraiment, si l'on comptabilise les entrées à l'échelon national. Encore moins si l'on retient le manque de coopération de nombreux établissements scolaires. Mais, assurément, oui, si l'on se souvient de notre point de départ. Avant la médiatisation de la bataille de Diên Biên Phu, en effet, nos compatriotes voulaient ignorer la guerre d'Indochine et certains d'entre nous n'osaient pas en parler. Avant la publication des photos des prisonniers du Viêt Minh, nul n'imaginait que le Parlement voterait à l'unanimité une loi (2) en faveur des survivants, d'ailleurs repliés dans la défiance et dans l'isolement. Jusqu'à la diffusion des images de boat people le parti communiste continuait à régenter l'opinion. Vraiment nous avons bien fait de sortir de nous-mêmes.

Toutefois l'âge est venu ; il faut songer à la relève. J'avais souhaité confier nos expositions à une fédération importante et riche. Mais c'était une illusion de croire que les combattants d'une guerre s'intéresseraient à une autre.

Nous nous sommes donc rapprochés de ceux qui aident les combattants de toutes les guerres : l'ONAC, dont la devise est « Mémoire et Solidarité ». Une convention de partenariat a été signée en 2006.

Aussi l'ONAC vient-il d'éditer, en cent exemplaires, les dix-neuf panneaux d'une exposition magistrale sur l'Indochine. Chaque panneau, haut comme une porte, ouvre à nos compatriotes la connaissance de l'œuvre française. Légère et mobile, la collection peut être installée en tout lieu public ou privé.

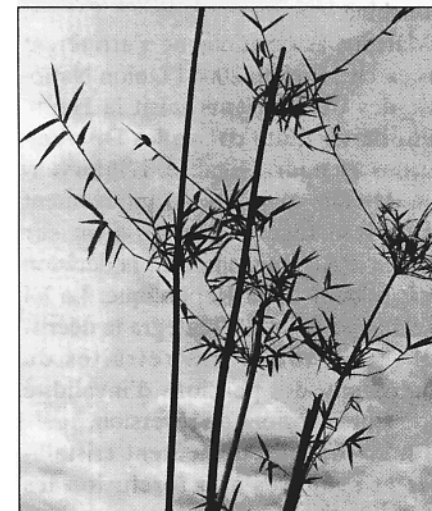
Mais les deux fonctionnaires de chaque office départemental ne peuvent pas tout faire. C'est aux anciens d'Indochine de les accompagner, d'organiser les visites, d'assurer les commentaires. Paraphrasant le Général de Latre (3) nous pouvons dire : « Cette exposition est la nôtre. L'ONAC ne la présentera pour nous que si nous la présentons avec lui ».

Puisse cette exposition faire connaître l'œuvre immense de la France en Indochine. Puisse-t-elle faire comprendre la mission d'assistance à personnes en danger assumée par l'armée française pendant un siècle face à la Chine, au Japon et, plus récemment au communisme international.

(1) Deux Sèvres, Manche, Moselle, Nord, Oise, Rhône, Val de Marne, Var.

(2) Loi du 31 décembre 1989.

(3) Discours du 11 juillet 1951 à la jeunesse vietnamienne : « Cette guerre est la vôtre... La France ne la fera pour vous que si vous la faites avec elle. »



Dons aux œuvres

La loi de finances du 30 décembre 1999 et la loi du 1^{er} août 2003 relative aux associations ouvrent aux versements reçus par celles-ci vocation à une réduction d'impôt.

La loi de programmation pour la cohésion sociale, article 127, du 18 janvier 2005 porte cette réduction à 66 % du montant des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable.

L'instruction ministérielle du 4 octobre 1999 assimile les cotisations et certains abonnements aux dons éligibles à la réduction d'impôt.

L'arrêté ministériel du 25 octobre 2000 définit le modèle du reçu à délivrer par les associations aux donateurs.

L'ANAI s'est dotée du programme informatique nécessaire à l'émission de ce reçu par le siège.

Le taux de la cotisation 2007 est de 25 €.

HISTOIRE DE LA CRISTALLISATION ET DE LA FORCLUSION DES PENSIONS DE L'ÉTAT ALLOUÉES AUX RESSORTISSANTS DE L'ANCIENNE UNION FRANÇAISE

Selon la loi de 1831, seuls les citoyens français peuvent recevoir une pension de l'Etat. La perte de la nationalité française entraîne la suppression d'une telle pension.

Cette loi n'a jamais pu être appliquée aux ressortissants des colonies, protectorats et mandats français. La plupart des intéressés, en effet, n'étaient pas citoyens français, certains étaient « sujets français » (Cochinchinois depuis Napoléon III), d'autres « protégés français », d'autres « originaires des colonies ». Les naturalisations n'étaient accordées que par décrets individuels.

Dans la pratique, tous les ayants droit de ces territoires étaient pensionnés dans les mêmes conditions que les Métropolitains.

Cette situation satisfaisante moralement sinon juridiquement a pris fin au lendemain des accords de Genève. Prétextant que les Etats d'Indochine avaient quitté l'Union Française (ce qui n'était vrai que pour le Cambodge en 1953 et le Nord-Vietnam en 1954), l'ordonnance du Général de Gaulle portant loi de finances pour 1959 remplaça toute pension par une indemnité viagère annuelle cristallisée au taux de 1956. Une allocation égale au quintuple de celle-ci pouvait être attribuée pour solde de tout compte.

À la cristallisation des taux la jurisprudence ajouta abusivement la forclusion des demandes. Consolidation des pensions temporaires d'invalidité, constatation de nouvelles infirmités, aggravation des anciennes, retraite du combattant à soixante-cinq ans, pensions de veuve, d'orphelin ou d'ascendant, ne pouvaient plus être postulées.

L'indépendance des autres Etats issus de l'Union Française ainsi que celle de l'Algérie entraînent des dispositions analogues à l'égard de leurs ressortissants anciens combattants de l'armée française. Toutefois les lois de finances pour 1960, 1980, 1982, plus souples, autorisèrent des rectifications ultérieures par décret.

Cette possibilité permit à la Fédération Nationale des Anciens d'Outre Mer d'obtenir du Gouvernement, chaque année de 1971 à 1993, une petite revalorisation des tarifs. Puis, en 1994, pour le cinquantième anniversaire du débarquement de l'armée d'Afrique en Provence, le Premier Ministre Balladur augmenta les

pensions de 4,75 % et les retraites du combattant de 24,1 %. Mais, comme toutes ces mesures étaient prises par décret, elles ne furent pas appliquées aux Indochinois, car l'ordonnance du Général de Gaulle ne pouvait être modifiée que par une loi.

C'est pourquoi l'ANAI fit inscrire aux lois de finances pour 1996 et 1997 une levée de forclusion applicable aux seuls Indochinois. 800 candidatures furent agréées.

En 1999, le Conseil d'Etat condamna la jurisprudence abusive de la forclusion. Puis la loi de finances pour 2001 leva la forclusion pour tous, sauf les Indochinois. La loi de finances pour 2002 répara ce dernier oubli.

S'agissant d'invalidités, une rédaction malencontreuse empêchait toutefois la prise en compte d'infirmités non déclarées avant la cristallisation. Pour les Indochinois, cristallisés au sortir de la guerre, cette restriction était intolérable. Elle interdisait notamment la constatation des séquelles de captivité.

En 1995, lorsque prit fin la politique des revalorisations annuelles par décret, la valeur du point de pension s'échelonnait de 3,14 francs en Indochine, 7,7 francs au Maroc et en Tunisie, à 27 francs au Sénégal, 45 francs à Djibouti et 78 francs en France. Le mécontentement était vif, notamment au Maroc et au Sénégal. Il s'exprimait par des actions individuelles en justice, auxquelles le Conseil d'Etat faisait droit (1). Il se manifestait aussi par des pétitions devant les instances européennes, qui condamnaient la France (2).

C'est pourquoi le Gouvernement conçut un système de décristallisation modulée selon le coût de la vie dans chaque pays. La valeur du point de pension devait assurer à chaque ancien combattant le même pouvoir d'achat selon les estimations de la Banque Mondiale (3). Ce dispositif, équitable dans son principe, fut inscrit à la loi de finances rectificative pour 2002 et appliqué à partir de 2004, de 2005 en Indochine.

Mais les associations ne s'arrêtèrent pas en chemin. En 2006 l'Union Nationale des Combattants saisit la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité. L'intervention de celle-ci, jointe au mouvement d'opinion suscité par un film sur l'armée d'Afrique, emporta la décision du Président de la République. La loi de finances pour 2007 intégra la décristallisation totale des retraites du combattant, des pensions d'invalidité et de leurs pensions de réversion.

En 2007 seules demeurent cristallisées et soumises à la forclusion les pensions de retraite et leurs pensions de réversion, ainsi que les traitements de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire.

(1) Arrêts Lazreg Kloudjil en 1999, Diop en 2001, Mme Doukouré en 2002, Tahar Saim en 2005. Neuf cent plaintes sont en cours d'instruction.

(2) Commission des droits de l'homme de l'O.N.U., saisie par 713 Sénégalais, en 1989. Cour européenne de justice, saisie par un Marocain, en 2006.

(3) La fiabilité de ces estimations dans les pays très pauvres exposés à de grands risques est sans doute le point faible du dispositif.



Monseigneur Pigneau de Béhaine à Versailles en 1787. (Cliché des Missions Étrangères de Paris).



Le Prince Nguyễn Canh à Versailles en 1787. (Cliché des Missions Étrangères de Paris).

LES PREMIERS MARINS ET SOLDATS FRANÇAIS DANS LE SUD-EST ASIATIQUE (du XVII^e au XIX^e siècle)

Le 29 mai 1992, le Bataillon Français de l'Autorité des Nations Unies au Cambodge débarque à Sihanoukville. Sans doute ces soldats de la paix ignorent-ils que plus de trois cents ans auparavant des militaires venus de la lointaine métropole les ont précédés sur le sol du Sud-Est Asiatique. Les actions de ces précurseurs méritent d'être rappelées.

L'expédition siamoise ⁽¹⁾ (1686-1689)

Succédant à une première délégation venue en France deux ans plus tôt, une ambassade franco-siamoise conduite par le Capitaine de Vaisseau de Chaumont et le Prince Mun Pan débarque à Brest le 18 juin 1686. Elle parvient à Paris le 12 août suivant « escortée par soixante carrosses à six chevaux ». Peu après, Louis XIV la reçoit en grande pompe à Versailles, où les Asiatiques émerveillés admirent les grandes eaux jaillissant grâce à la nouvelle machine de Marly. Le but de ce très long voyage est de conclure une alliance économique et militaire entre les deux royaumes. Les

prêtres français des Missions Étrangères établis depuis 1662 à Ayuthia (2) et Pitsanoulouk ont en effet habilement convaincu le roi Phra Narai et son premier ministre Phaulcon de l'intérêt d'un tel accord avec la nation la plus puissante d'Europe.

À la suite d'entretiens avec trois mandarins siamois, le Roi Soleil ordonne l'envoi vers leur pays d'une division navale et d'un régiment d'infanterie de douze compagnies. En contrepartie de cet appui, la France obtient des facilités commerciales avec l'occupation des ports de Mergui et Singor. Par ailleurs, utopiquement, les missionnaires espèrent obtenir la conversion de Phra Narai et de son peuple.

Le commandement des forces expéditionnaires, consistant en deux vaisseaux de

haut bord, « Le Gaillard » et « L'Oiseau », quatre flûtes et un corps de 686 fantassins, est confié au Lieutenant-Colonel des Farges. Cet officier doit organiser et instruire l'armée locale et assurer la sécurité de Phra Narai. Partie de Brest le 1^{er} mars 1687, la flotte touche Bangkok le 27 septembre suivant. Au cours de la traversée, elle a perdu 144 hommes à la suite de diverses maladies. Dès son arrivée, des Farges est promu général en chef des forces siamoises. Toutefois, le débarquement des Français s'effectue dans un climat de lourde hostilité car, maladroitement, l'envoyé extraordinaire de Versailles, de la Loubère, exige l'occupation du port de Bangkok, opération non prévue dans les clauses du traité franco-siamois signé le 10 décembre

1685. Passant outre les réticences des autorités locales, les Français s'installent dans la future capitale du royaume et à Mergui où l'Ingénieur du Génie Delamarre fait édifier des fortifications. En repréailles, les mandarins renâclent à fournir des coolies et du ravitaillement. En outre, la situation sanitaire des troupes, habillées et équipées comme en Europe, se détériore rapidement.

Le 18 mai 1688, le Prince Pitracha détrône et tue le souverain légitime. Avant ce coup d'état, des Farges a envoyé à Louvo (3), résidence royale, deux compagnies de gardes locaux commandées par ses deux fils pour défendre le monarque en péril. Rapidement, ces deux jeunes officiers sont pris en otage par le nouveau roi. Le général français rassemble alors ses forces à Mergui et à Bangkok. Dépouvé de navires pour tenir la Menam, il fait armer un petit bâtiment de commerce par l'Enseigne de Vaisseau Saint Cry. Celui-ci, qui tente d'alerter deux frégates siamoises croisant au large sous commandement français, est abordé par des galères ennemies. Après un combat inégal, le jeune officier de marine ordonne de mettre le feu aux poudres afin de se faire sauter avec les vaisseaux adverses.

Peu après, « L'Oriflamme », bâtiment de soixante-quatre canons venant de Brest avec 200 hommes de renfort, se présente devant Bangkok. Fatigué par le climat, mal conseillé, des Farges n'utilise pas ces forces et part se réfugier à Pondichéry en février 1689. Il abandonne ainsi à Ayuthia cinquante compatriotes civils ou militaires qui sont « emprisonnés, la cangue au cou et les pieds dans les fers, avec les criminels, et obligés de mendier leur nourriture auprès de la population ». En outre, avant son départ, le général français a livré à Pitracha l'épouse de l'ancien premier ministre Phaulcon, alors qu'elle lui a pourtant demandé la protection du roi de France, qui avait conféré à son mari le titre de comte et le collier de l'ordre de Saint-Michel.

Ironie de l'histoire, quelques semaines après son arrivée aux Indes, des Farges reçoit l'apport d'une escadre transportant de substantiels renforts pour le Siam et notamment une compagnie de jeunes cadets destinés à la garde d'honneur de Phra Naï, dont on ignore la mort à Versailles. Cette force navale va rester quelques mois dans l'Océan Indien avant de retourner en métropole avec les rescapés de l'expédition de des Farges, qui meurt en mer. Ainsi s'achève dans la confusion la première opération militaire française dans le Sud-Est Asiatique. De nos jours, près de la ville touristique d'Ayut-thaya se trouve une petite agglomération nommée Ban Pharang, le village des Français.

Les volontaires français de l'Empereur Gia-Long ⁽⁴⁾

Au VIII^e siècle, déjà, l'homme de lettres et poète chinois, Han Yu, affirme que « les gens du pays des Viêt n'aiment pas évoquer le passé de leur peuple ». De fait, les archives écrites au temps du Dai Viêt sont peu prolixes quant aux Français ayant servi le Prince Nguyễn Anh à la fin du XVIII^e siècle. Il en est de même pour le Gia Dinh Thung Chi, l'Encyclopédie de la Basse Cochinchine. Ce texte rédigé en 1821 par le mandarin Trinh Hoai Duc sur les instructions du souverain xénophobe Minh Mang passe sous silence l'action de ces officiers. Le document a été traduit en 1863 par le Capitaine de Vaisseau Aubaret.

Monsieur Pigneau de Béhaine (5)

Aîné d'une famille de dix-neuf enfants, il voit le jour le 2 novembre 1741 à Origny en Thiérache dans l'Aisne. Ordonné prêtre en 1765 et appartenant à la Société des Missions Etrangères, créée en 1663 par lettres patentes de Louis XIV, Pigneau de Béhaine est désigné pour la mission de Prambei Chom au Cambodge. Parvenu à Pondichéry le 26 juin 1766, il ne peut rejoindre son poste via Ayuthia (Siam) car les Birmans assiègent cette ville. Il se rend alors à Macao où il commence à étudier le chinois et l'annamite. L'année suivante, il peut enfin rallier Hon Dât, village situé dans la baie de Ha Tiên où s'est réfugié un séminaire de quarante élèves contraint d'évacuer le Siam.

Désormais par suite d'incessants combats entre Birmans, Cambodgiens, Cochinchinois et Siamois, le missionnaire va mener une existence mouvementée et pleine de périls. Emprisonné durant trois mois et mis à la cangue, son supérieur ayant été tué par des pirates et les bâtiments du séminaire incendiés, il se résout, une fois libéré, à rejoindre Virampayan près de Pondichéry avec ses élèves en 1769. A l'âge de 33 ans, il devient évêque « in partibus » d'Adran, ayant été ainsi distingué « pour sa grande piété, ses talents supérieurs et sa facilité surprenante pour apprendre les langues ». Après quatre ans de séjour aux Indes au cours desquels il achève un dictionnaire annamite-latin et un autre auquel il ajoute le chinois, il repart pour Ha Tiên où il débarque avec huit prêtres dont trois vietnamiens et ses élèves le 12 mars 1775.

Le Prince Nguyễn Anh

Durant l'absence du prélat de nombreux événements ont ensanglanté le Dai Viêt (6) en proie à une guerre civile. Dès 1772, trois frères originaires de deux villages désignés sous le nom de Tây Son dans la province de Binh Dinh fomentent une révolte contre le régent Truong Phuc Loan. Dès lors, ces

trois hommes Nhac, Lu et Hué, mènent des combats ininterrompus qui vont ravager l'Annam et la Cochinchine durant 35 ans.

En 1777, la dynastie légitime des Nguyễn, Chua (7) du Sud, ne comporte plus qu'un seul membre, Nguyễn Anh âgé de 15 ans, qui devient ainsi le prétendant au trône. Poursuivi par les Tây Son, il se cache dans les forêts voisines de la chrétienté de Ha Tiên où il est secouru et ravitaillé par Pigneau et le prêtre Paul Hồ Van Nghi. Les deux missionnaires font ensuite partir le jeune homme vers l'île de Poulo Penang en attendant le retrait des forces rebelles. Celles-ci, peu après, prennent la direction du Tonkin afin d'abattre le Chua du Nord, Trinh Sam.

Tête politique, le prélat comprend rapidement l'avantage qu'il peut réaliser en soutenant le pouvoir légitime. En dépit de sa jeunesse, Nguyễn Anh doté d'une forte personnalité manifeste un sens de l'autorité affirmé capable de restaurer l'ordre dans un pays livré à l'anarchie. Efficacement secondé par un de ses partisans, Dô Than Nhon, qui a reconstitué dans la province de Binh Thuân une solide troupe et une flotte de guerre, le prétendant réussit à se rétablir en Cochinchine. A 16 ans, Nguyễn Anh devient « généralissime » chargé des affaires du royaume. Pendant ce temps, Pigneau demeuré à Hon Dât subit en 1778 une nouvelle attaque de pirates khmers qui massacrent prêtres et fidèles puis incendient les constructions de la mission. Sain et sauf, l'évêque part se réfugier dans la chrétienté de Tân Triên, près de la cour princière à Biên Hoa. Se rencontrant quotidiennement, Pigneau et Nguyễn Anh se lient d'une profonde amitié, le prince écoutant volontiers les sermons du prélat qui parle parfaitement annamite. Celui-ci, à la demande de ses fidèles, ne tarde pas à s'engager plus complètement afin d'affermir le pouvoir de son nouvel ami. Toutefois, du fait de sa qualité de prêtre, il hésite un court instant à agir ainsi puis se décide, convaincu de ne pas pouvoir se dérober à ce devoir du fait des dangers menaçant les 10 000 chrétiens de Biên Hoa. A ce propos, avec humour, il écrit « qu'il a la tête fort grosse sur un corps malingre ».

En 1780, les Tây Son prononcent une offensive sur la Basse Cochinchine à laquelle fait face Nguyễn Anh avec 30 000 hommes et une flotte de guerre forte de quatre-vingts jonques et de deux navires modernes aux ordres d'un habile marin, l'Amiral Vu Di Nghi. Au cours d'un combat à l'entrée de la Rivière de Saïgon, un marin français, Manuel, trouve une mort glorieuse.

Défait à plusieurs reprises, le prétendant est soutenu et conseillé par l'évêque qui se transforme en stratège. En janvier 1784, toutefois, la situation des troupes princières, se réduisant à 6 à 7 000 hommes et quinze barques, est désespérée. C'est alors que Nguyễn Anh reçoit des offres de servi-

ce des Anglais, des Portugais et des Siamois. Pigneau lui propose de solliciter par son intermédiaire l'aide de la France. Après de longues tergiversations, le prince accepte et confie au prêtre son fils Canh âgé de 6 ans et le sceau de l'Empire. Contre la cession de Poulo Condor, à l'époque dénommée l'île d'Orléans (8), et d'une partie de la Baie de Tourane, il demande à Louis XVI l'envoi d'un corps de 15 000 hommes doté d'artillerie.

L'Évêque d'Adran et le Prince Canh à la cour de Versailles

En juillet 1786, à « Phong Ti Seri » (9) le prêtre et son protégé embarquent sur « Le Malabar » avec un membre de la famille royale et trois serviteurs. Auparavant, le Gouverneur Charpentier de Cossigny a vivement encouragé l'évêque à aller plaider devant Louis XVI la cause de Nguyễn Anh. Cependant, Pigneau a été pris à partie par des missionnaires franciscains qui lui ont reproché « d'entraîner l'église dans une aventure politique et guerrière si étrangère à son esprit ». Eminemment persuadé du caractère pacifique de son sacerdoce, le prélat ressent douloureusement cette ambiguïté mais persiste néanmoins dans son projet. Avant son départ, le 20 juin 1786, la flûte « Marquis de Castries » aux ordres de l'Enseigne de Vaisseau de Richery a appareillé vers Poulo Pajang, île au large de la Cochinchine où s'est réfugié Nguyễn Anh. Paul Hồ Van Nghi accompagné de trente-quatre compatriotes se trouve à bord pour rejoindre le prince. Le commandant du navire a également reçu l'ordre d'étudier l'implantation de bases françaises sur les côtes d'Annam.

Débarqué à Lorient le 26 février 1787, Pigneau est fraîchement accueilli à Versailles mais rapidement le Prince Canh retourne la situation. Ses malheurs et son air charmant attendrissent les courtisans. Ceux-ci, en mal d'exotisme, arborent la coiffure « au prince royal de Cochinchine » et leurs épouses le « chignon à la chinoise ». Toute la cour chante « Royal enfant, consolez-vous. Vous régnerez, Adran vous aime ».

Se tenant à l'écart de ces mondanités, Pigneau remet un « plan d'assistance au roi de la Cochinchine » à Monsieur de Solminhac de Lamotte chargé par le souverain français de l'étudier. Une décision rapide doit être prise car Warren Hastings, gouverneur du Bengale, qui s'intéresse beaucoup au royaume de Nguyễn Anh a proposé son soutien à celui-ci. Louis XVI reçoit l'évêque le 6 mai 1787 et est conquis par ses arguments. Un traité d'alliance défensive et offensive franco-cochinchinois est signé le 28 novembre suivant. Contre diverses cessions territoriales (10) il est prévu l'envoi au secours du monarque asiatique de quatre frégates, 1 200 fantassins, 200 artilleurs et 250 Cafres. Toutefois, restriction importante, l'envoi de ce corps

expéditionnaire est soumis à l'approbation du Maréchal de Camp de Conway, commandant les troupes des Indes.

Le retour de Monseigneur d'Adran

Croyant avoir remporté la partie, le missionnaire quitte Lorient avec Canh le 27 décembre 1787 sur « La Dryade », frégate accompagnée de « La Méduse ». Des artilleurs et des volontaires de la Marine ont embarqué à bord de ces deux vaisseaux, qui avec « L'Astrée » et « La Calypso », déjà en service aux Indes, doivent constituer la flotte de l'expédition cochinchinoise. Deux gabares sont prévues pour rejoindre par la suite avec des vivres et 200 000 piastres. Arrivé à Pondichéry le 18 mai 1788, Pigneau devenu « Commissaire du Roi de France en Cochinchine » se heurte au mauvais vouloir de Conway qui lui refuse toute aide. Dès lors, le doute s'installe dans l'esprit du missionnaire qui craint de manquer à la parole donnée à Nguyễn Anh. Les atermoiements du gouverneur sont pour lui l'occasion d'un drame de conscience d'autant plus intense que d'autres nations ont proposé leur aide intéressée à son ami cochinchinois. Une telle défection de la France lui semble impossible et il déclare à Conway : « S'il en est ainsi, je ferai la révolution tout seul ».

Ayant obtenu enfin l'envoi de « La Dryade » et du « Pandour » en Cochinchine, Pigneau fait embarquer son fidèle Paul Hồ Van Nghi ainsi qu'un jeune officier Olivier de Puymanel et une quarantaine de matelots français. Il leur confie quelques canons et mille fusils achetés à des commerçants locaux ou de l'île de France. Leur débarquement est prévu à Poulo Condor ; cependant, Nguyễn Anh ayant repris Saïgon, ils le rejoignent dans cette ville après une courte escale dans l'île. Pigneau prend place sur « La Méduse » accompagné du Prince Canh et d'un contingent de volontaires. Deux corvettes transportant de l'armement se joignent à l'expédition, qui arrive le 24 juillet 1789 dans la Baie des Cocotiers sous le Cap Saint-Jacques. L'émotion du roi est grande en retrouvant son fils et son ami. Peu après, il remercie Louis XVI en lui écrivant : « En réunissant le père et le fils, vous avez remis à l'eau un poisson qu'en était sorti ».

La situation en Cochinchine en 1789

A cette époque, les Tây Son n'ont pas abandonné leur projet d'occuper l'Annam et la Cochinchine, tout en luttant au Tonkin contre les Chinois. Toutefois, les rivalités divisant les trois frères donnent à Nguyễn Anh le répit nécessaire pour reconquérir les territoires perdus. Dès son arrivée, Pigneau étudie les techniques militaires dans l'Encyclopédie, les ouvrages de Vauban et les règlements de l'Armée et de la Marine françaises qu'il traduit à l'intention du souverain. Il réalise rapidement que le seul moyen de pallier l'insuffisance des

troupes princières est d'utiliser au mieux ses volontaires. Il constate en outre avec bonheur qu'Olivier de Puymanel est « un organisateur et un entraîneur d'hommes : ses facilités d'adaptation et son ingéniosité étant prodigieuses, il a le génie de tout savoir employer et de susciter les initiatives ». D'ailleurs, cet officier a pris de l'ascendant sur Nguyễn Anh « totalement incompetent dans le domaine militaire mais non dépourvu d'idées à réaliser tout de suite ». Ainsi, dans Saïgon repris en septembre 1788, il presse le jeune officier de « bâtir une citadelle, un arsenal, une fonderie de canons, des ateliers de constructions navales, d'équiper une flotte, de créer un régiment manœuvrant à l'euro-péenne, une compagnie d'artillerie de campagne de même qu'une école de cadres ».

Le contingent français

Il est difficile d'évaluer son importance. L'un des volontaires, Chaigneau, parle « d'une poignée de braves ». Le 18 mars 1789, Pigneau demande à Conway les moyens maritimes pour acheminer vers la Cochinchine « 300 hommes, 50 artilleurs, 50 Cafres et six pièces de canon ». Plus tard, le biographe de l'évêque, Alexis Faure, établit que 369 matelots ont déserté les seize navires français naviguant en mer de Chine à cette époque, mais il est peu probable que tous aient rejoint l'armée cochinchinoise. Le 18 juillet 1792, Monseigneur d'Adran précise « que quarante Français mènent campagne avec Nguyễn Anh ». Vannier estime que 14 officiers et 83 hommes du rang ont servi le roi de Cochinchine. Ce dernier n'a d'ailleurs jamais eu la volonté de recruter une nombreuse troupe européenne car il ne possède pas les fonds nécessaires pour la solder. Il désire seulement avoir recours aux services de quelques cadres militaires étrangers compétents afin d'instruire ses hommes. Au fil du temps, pour cause de maladies, de nostalgie du pays natal, de dissensions avec des mandarins que les Français estiment trop parcimonieux lors de l'octroi de récompenses ou d'avantages pécuniaires, leurs rangs s'éclaircissent. Michel Duc, fils de Jean-Baptiste Chaigneau, indique dans ses mémoires qu'en 1799, sur 15 officiers présents à l'origine, en Cochinchine il n'en subsiste que quatre ou cinq.

Avant de prendre du service auprès du prétendant, ces hommes ont déserté la Marine Royale ou les corps de troupe de garnison à Pondichéry, voire le Régiment de Walsh établi à l'île-de-France. Jeunes (à leur arrivée à Saïgon Olivier de Puymanel a 21 ans et Vannier 27), tous sont impétueux et avides d'aventures exotiques. Ils espèrent, tels leurs compatriotes combattant avec les rajahs indiens, amasser rapidement une fortune considérable. Le climat malsain, la violence des batailles, la jalousie et les intrigues des mandarins, l'impécuniosité du prince qui les paye souvent avec du

riz et du sucre, le décès en 1799 de l'évêque, le caractère imprévisible du souverain qui n'applique pas toujours leurs conseils, tempèrent considérablement l'enthousiasme du début. Souvent, pour subsister, ils sont contraints de se livrer à des opérations commerciales. Pigneau lui-même qui se veut « au service du peuple vietnamien avant de l'être à celui de Nguyễn Anh » envisage le 14 septembre 1791 de quitter celui-ci avec tous ses officiers. En effet, il accuse le roi « d'accabler les habitants du royaume d'impôts et de travaux, ce qui fait qu'ils souffrent de la famine et semblent désirer l'arrivée des Tây Son ».

Dans un premier temps, le prélat réussit à mettre à profit les compétences de ses volontaires. Avec Olivier de Puymanel, les marins Jean-Marie Dayot, Gérard de L'Isle Sellé (11), Godefroy de Forçanz, Guillon, Guilloux, Magon de Médine, Malespine, Tardivet et Vannier ainsi que le Docteur Desperles, il forme un solide état-major. Celui-ci constitue à la hâte quelques unités d'infanterie et d'artillerie, apprend aux soldats autochtones le maniement des armes, l'attaque et la défense des places, organise les arsenaux et fait construire des navires modernes à la coque doublée de cuivre. Plus tard, ces précurseurs sont rejoints par Barisy, Chaigneau, Félix Dayot, le Docteur Despiau, Launay et Renon. Certains compagnons de la première heure de Monseigneur d'Adran, tels que les « officiers du Roi Lewet et Roland », n'ont laissé aucune trace dans les archives.

Deux des collaborateurs de Pigneau, Olivier de Puymanel et Théodore Lebrun reçoivent de Nguyễn Anh la mission de construire des forteresses et de transformer Saïgon en ville moderne. Le premier de ces officiers se consacre à l'édification de la citadelle « ouvrage octogonal en latérite et pierre de Biên Hoa, doté de murs de six mètres de hauteur et de huit portes ». Cet ensemble gigantesque pour l'époque ne peut être réalisé sans la réquisition de 30 000 coolies, ce qui mécontente grandement la population encline à se soulever contre les Occidentaux. Puymanel va ainsi construire une trentaine d'autres forteresses. Ses élèves sont plus tard à l'origine de celles de Hué. Sontay et Tuyên Quang. A la fin du XIX^e siècle, certaines d'entre elles vont être utilisées pour ralentir l'avance du corps expéditionnaire français lors de la conquête de la péninsule.

Pour sa part, Théodore Lebrun trace les plans d'une capitale moderne, pourvue de quarante artères larges de 15 à 20 mètres se coupant à angle droit. Mais ce magnifique projet destiné à transformer Saïgon ne reçoit dans l'immédiat aucun commencement d'exécution faute de financement adéquat.

La victoire de Nguyễn Anh

Grâce à l'action de Pigneau et de ses volontaires, le prince va disposer rapidement d'une armée moderne. Instruite selon les directives de Puymanel, nommé chef d'état-major de l'armée cochinchinoise, elle comprend des fantassins et des artilleurs manœuvrant à l'europpéenne. Les canons sont tirés à la bricole. Il existe également des unités du génie et d'aérostiers qui mettent en œuvre un ballon. La cavalerie forte de vingt-quatre escadrons comprend des hommes montés sur des buffles et 3 200 éléphants formant un élément de choc. Chaque pachyderme est servi par un équipage de quatre cornacs. Sur les conseils du prélat qu'il voit très souvent, Nguyễn Anh renforce sa marine qui devient « la plus formidable qu'ait jamais eu aucune puissance de l'Inde ». Un diplomate anglais de passage à Saïgon en 1793 écrit qu'il a vu sur la rivière menant au Cap Saint-Jacques « une armada colossale de 1 200 voiles dont trois vaisseaux très modernes manœuvrant dans l'ordre le plus rigoureux ». Pour réaliser une telle flotte, le prince doit s'endetter auprès de négociants français des Indes auxquels il doit 270 000 piastres en 1795.

Avec ce redoutable outil militaire, Nguyễn Anh entre en campagne dès 1790 afin de reconquérir la province du Binh Thuan, la plus méridionale de l'Annam. Il l'occupe puis la reperd. Ensuite, il entreprend de 1792 à 1797 des opérations ponctuelles nommées « Gia Mua » axées sur le rythme des moussons et effectuées chaque année de mai à octobre. La plus importante d'entre elles en juillet 1792 voit un débarquement à Quy Nhon, base importante où la flotte des Tây Son est mouillée. Au cours de ce dernier, Dayot et Vannier commandent deux vaisseaux à l'europpéenne et Puymanel un corps de fantassins et d'artilleurs. Le premier de ces marins entre dans le port et incendie l'escadre ennemie. Mais Nguyễn Anh, pusillanime, passant outre aux conseils des Français, n'exploite pas ce succès. Il préfère adopter la tactique « Binh Nam, Chiêm Bac, organiser le sud puis conquérir le nord ». Le Général Lemonnier, tombé à Lang Son en mars 1945, a très bien analysé ces opérations dans un livre paru en 1943 et intitulé « L'éducation militaire de Gia Long ».

L'année suivante les troupes du prétendant échouent alors qu'elles assiègent Quy Nhon et une partie d'entre elles sont encerclées par 40 000 adversaires dans la forteresse de Diên Khan (Province de Phu Yên) édiflée par Puymanel. Monseigneur d'Adran et le Prince Canh se trouvent à l'intérieur de celle-ci et endurent un siège de 24 jours. Se transformant en général, le prélat anime la résistance jusqu'à ce que la place soit délivrée. Pour duper les Tây Son, il a fait peindre sur les murailles de la citadelle en trompe l'œil de formidables batteries de canons de gros calibre.

En mai 1799, les troupes de Nguyễn Anh entrent dans Quy Nhon mais, encerclées par 15 000 ennemis, elles doivent s'enfermer dans la citadelle sous le commandement du Général Vo Tanh. Monseigneur d'Adran décède en cette ville de la dysenterie le 9 octobre suivant, ses dernières paroles étant pour les Cochinchinois. L'affliction du souverain à la suite de la disparition de celui qu'il nomme « Grand Maître » est immense et le 16 décembre 1799, il lui organise des obsèques somptueuses, le cortège étant suivi par le prince accompagné d'une escorte de 12 000 soldats, 120 éléphants et de 40 000 civils. Honneur insigne, des étendards flottent sur le cercueil et la mère, la sœur, l'épouse ainsi que les concubines de Nguyễn Anh sont présentes à titre exceptionnel. Selon ses dernières volontés, le prélat est inhumé près de sa maison de Tân Son Nhut. Un tombeau somptueux est réservé au prêtre qui a dit lors de ses derniers instants : « Me voilà au bout de cette carrière tumultueuse que malgré mes répugnances je suis depuis si longtemps ».

Cependant, les hostilités continuent. Le 27 février 1801, une escadre cochinchinoise attaque une nouvelle fois Quy Nhon où est concentrée la flotte adverse. Un débarquement est effectué à Thi Nai, les vaisseaux ennemis sont détruits en totalité, la ville est prise, mais l'Amiral Vu Di Nghi est tué au cours de l'action. Vannier à bord du « Phénix Volant », Chaigneau sur « Le Dragon Volant », Forçanz commandant « L'Aigle » prennent une part décisive à la victoire. A plusieurs reprises, le souverain est obligé de refréner l'ardeur des officiers français car « leur sang bouillonne au bruit du canon ». Ainsi, Forçanz enfreignant les ordres est entré le premier dans le port ennemi où il a incendié sept galères. Cependant, la forteresse de la cité défendue par le Général loyaliste Vo Tanh reste assiégée par 45 000 Tây Son. Nguyễn Anh demande à son fidèle officier de tenir le plus longtemps possible car il désire poursuivre son avance vers Hué. Tanh répond « qu'il fait le sacrifice de sa vie pour que le prince occupe la capitale et qu'ainsi il mourra content ». Il résiste jusqu'à la dernière cartouche puis se fait brûler sur un bûcher avant que la place soit envahie par l'adversaire.

L'opération de débordement de Hué « manœuvre à double développement digne de la stratégie napoléonienne et seconde bataille de Cannes » est un succès éclatant ; la ville tombe le 15 juin. Auparavant, Barisy a pris Tourane et le Général Lê Van Duyêt a reconquis la forteresse de Quy Nhon.

Le 20 juin 1802, l'armée royale quitte Hué. Ne rencontrant en cours de route aucune résistance sérieuse, elle entre dans Hanoi un mois plus tard. Enivré par ce succès, le roi fait outrager les restes mortels des ancêtres du souverain Tây Son Nguyễn

Quang Toan. Grâce à ses conseillers français il vient de réaliser l'unité nationale du Dai Viêt, ce que « les dynasties précédentes avaient été incapables de réaliser jusqu'alors ».

Biographies des Précurseurs

Les archives françaises et vietnamiennes permettent de rédiger quelques biographies des hommes qui ont constitué l'avant-garde française dans la péninsule indochinoise.

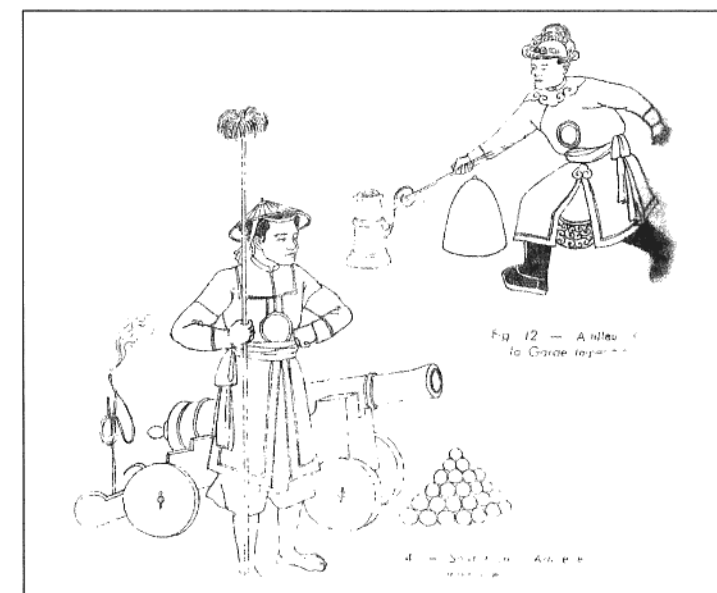
- **Barisy** Laurent, né à Port-Louis (Morbihan) le 28 novembre 1769, est le fils d'un officier de la Compagnie des Indes ayant accompli une dizaine de traversées vers l'Orient. Embarqué à 17 ans, il séjourne en Turquie, à l'île Maurice et aux Indes. Il entre au service de Nguyễn Anh en 1793 alors qu'en France sa famille est décimée par la Terreur. Auparavant, il a navigué au commerce pour le compte de la Cochinchine. Très lié avec Olivier de Puymanel avec qui « il monte à l'assaut par partie de plaisir », il participe à quelques opérations mais est surtout chargé de l'approvisionnement en armes des forces royales. Dans ce but, il se déplace aux Indes, à Manille et à Malacca. Le souverain le nomme marquis de Thieng Tri (droit et sincère).

Jaloux des profits qu'il retire de son négoce, deux commerçants anglais de Madras l'accusent de détournements de fonds et d'empoisonnement d'un capitaine de navire britannique. Arrêté par les mandarins cochinchinois et « mis à la cangue, une cangue si lourde qu'il fallait trois hommes pour la porter », il arrive à se disculper et est libéré au bout de quelques jours. Il commande un navire à la prise des forts de Thuân An le 11 juin 1801 en assumant les fonctions de capitaine du pavillon du prince. Il meurt en 1802 sans doute en allant de Saïgon à Hué, laissant une épouse cochinchinoise et plusieurs enfants.

- **Chaigneau** Jean-Baptiste : voit le jour le 8 août 1769 à Baisy (Morbihan). Il est fils et petits-fils de capitaines de la Compagnie des Indes. Châteaubriand est un des ses cousins et il est lié depuis l'enfance à Barisy.

Embarqué à 12 ans, il effectue plusieurs campagnes comme mousse et est interné quelques mois par les Anglais dans l'île de Sainte-Hélène. En septembre 1791, devenu premier enseigne sur un bâtiment marchand « La Flavie », il se trouve à Macao où son navire est désarmé. Il décide alors de rejoindre la Cochinchine. Son honnêteté, sa douceur, ses sentiments religieux lui valent rapidement l'affection de Pigneau qui le considère comme son enfant. Il entre au service de Nguyễn Anh en 1797 et reçoit le commandement d'un vaisseau moderne « Le Dragon Volant » doté de trente-deux canons et d'un équipage de 300 hommes. Il participe à toutes les actions navales et notamment à celle de Thi Nai en février 1801.

Le prince le nomme alors général, délégué impérial attaché à sa personne,



Artilleurs de l'armée de l'Empereur Gia-Long. (Cliché du gouvernement général de l'Indochine).

commandant de régiment et marquis de Thang Toan (marquis aux stratagèmes victorieux) (12). Plus tard, l'Empereur l'autorise à prendre le nom de Nguyễn Văn Thàng, « Nguyễn le Victorieux ». Ayant épousé une Cochinchinoise dont il a plusieurs enfants, il désire finir ses jours en Annam ; il se fait construire une maison à Phu Cam près de Hué. S'étant rendu en métropole en 1820, il en revient nommé Consul de France en Cochinchine. A ce titre il reçoit des commerçants ou des officiers de marine. Il accueille ainsi officieusement le Commandant de Kergariou de « La Cybèle », puis en tant que diplomate le Capitaine Courson de la Ville Hello de la frégate « Cléopâtre », ces deux bâtiments ayant fait relâche à Tourane.

Étant avec Vannier et Despiau, un des trois Fa Lan Cha (Français) résidant encore en Annam, il est en butte à l'hostilité de Minh Mang. Dans une lettre adressée au Père Baroude, il fustige « l'attitude d'un

prince qui doit aux Français la conquête de son pays ». Il précise que « Vannier et lui sont dégoûtés du pays et qu'ils vont réunir les moyens pour revenir dans leur chère patrie ». Effectivement, il rentre en métropole en 1825 avec sa famille et celle de son ami Vannier. Au cours de la traversée effectuée sur le brick « Courrier de la Paix », les deux anciens volontaires se recueillent devant le tombeau de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène comme ils l'ont fait avant de quitter la Cochinchine sur celui de Pigneau de Béhaine à Saïgon. En arrivant en France, les deux compagnons se plaignent du fait qu'avant de mourir Gia Long a donné des instructions afin qu'ils se partagent une forte somme. Or, Minh Mang n'a pas exécuté les instructions de son prédécesseur. D'ailleurs dans une lettre de décembre 1825, Châteaubriand décrit le retour d'Asie de son cousin « rentré gueux comme un rat alors que l'Empereur Minh Mang avait voulu lui couper le cou ».

Le 24 septembre 1863, Phan Than Giang, ambassadeur du roi Tu Duc, reçoit à Paris la visite de Michel Duc Chaigneau, fils de Jean-Baptiste, âgé de 58 ans. Commis à la Direction du Trésor, celui-ci déclare qu'il a passé sa jeunesse au Viêt Nam et qu'il réside en France depuis 38 ans. Depuis son retour en métropole, il n'a vu, en 1843, que trois Annamites Tôn That Thuong, Trần Việt Xuong et l'interprète Vo Dong venus de Singapour. Lui-même a écrit ses mémoires et en 1859 adressé un courrier au Ministre de la

Marine pour lui signaler la nocivité d'une source située dans la Baie de Tourane. Il a auparavant rédigé un texte sur « l'état des femmes en Cochinchine » paru dans le *Moniteur de la Flotte* en 1858.

Peu après, le 5 octobre, sa mère, Madame Nguyễn Thi Sen, veuve Sa Nhô (Chaigneau) rend visite aux mandarins accompagnée de sa fille Marie. Venue par le train de Lorient, elle pleure en apercevant les ambassadeurs. Elle leur dit que selon les normes européennes elle a 75 ans, son mari lui a promis de retourner en Annam mais son décès l'a privée de ce grand bonheur. Elle a eu trois garçons et sept filles et son petit-fils sert en tant qu'officier de l'armée française en Cochinchine. Les mains au front, elle s'incline et souhaite longue vie à l'Empereur Tu Duc. Le surlendemain, avec la famille Vannier, la mère et la fille sont invitées à un dîner de gala. Pour l'occasion, Madame Sa Nhô a revêtu un turban de cré-

pon et une robe de brocart offerts par l'Empereur Minh Mang avant qu'elle ne quitte l'Asie.

- **Dayot** Jean-Marie, né le 21 mars 1759 à Redon (Ille-et-Vilaine), a pour père un chirurgien de la compagnie des Indes avec qui il a passé son enfance à l'île Bourbon. Lieutenant de Vaisseau auxiliaire de la Marine Royale, il commande le deux-mâts « Adélaïde » en 1788, lorsqu'il rencontre à Pondichéry Pigneau de Béhaine qu'il rejoint un peu plus tard en Cochinchine. Il effectue ce voyage en ayant la responsabilité du navire marchand « Saint-Esprit » sur lequel il a fait embarquer sept canoniers déserteurs de « La Dryade ».

Marin très compétent, il devient rapidement « le chef et l'âme de la flotte cochinchinoise ». Nguyễn Anh lui décerne le titre de délégué impérial et marquis de Tri Luoc (au jugement rempli de prudence). A bord du « Donnaï » puis du « Prince de Cochinchine », il se signale lors des batailles navales de 1791 et 1792. En butte à la jalousie des mandarins qu'il empêche de trafiquer sur les bois nécessaires aux arsenaux, il est emprisonné et mis la cangue quatre jours. Ulcéré par cette injustice, il part se fixer à Manille avec son frère Félix afin de commercer avec le Mexique.

En 1807, il fait parvenir en France les cartes de ses relevés hydrographiques des côtes d'Annam, en particulier ceux de la baie de « Camraigne » (Cam Ranh) fruit « d'un travail assez rude de six années ». Dans la lettre accompagnant l'envoi, il recommande à Napoléon I^{er} « de se ménager l'amitié de Gia Long, roi actif et guerrier, pour faire pièce aux Anglais dans la mer de Chine ». Dayot meurt au cours d'une violente tempête dans le golfe du Tonkin. Un croiseur de 3^e classe de la Marine Nationale a porté son nom de 1869 à 1888, ainsi qu'un port d'Annam.

- **Desperles**, Chirurgien-major de la Marine Royale sur la corvette « Le Pandour », accompagne l'évêque d'Adran lors de son retour en Cochinchine en 1789. Il prépare les coffres à pharmacie de l'expédition embarquée sur « La Méduse ».

- **Despiau**, originaire de Bazas (Gironde) et se disant « docteur » entre en 1795 au service de Nguyễn Anh qui le nomme « médecin des armées royales ». « A ce titre, il soigne Pigneau lors de la maladie qui l'emporte. Ses contemporains estiment qu'il n'a pas inventé la poudre » et que, ne jouissant pas de toutes ses facultés mentales, il vit d'expédients. Criblé de dettes, en 1800, il demande au prince l'autorisation de remplir avec une cargaison de riz et de sel un lougre qu'il vient d'acheter pour commercer avec les Indes.

En juillet 1820, toujours résidant en Annam, il se rend à Macao pour aller chercher « deux enfants porte-vaccins » et les ramener à Hué. L'Empereur Minh Mang lui a en effet accordé le détachement de dix médecins locaux pour procéder à la vaccine de sa famille et de la population. Despiau meurt en 1824 dans la capitale de l'Annam, un peu avant le départ définitif de Chaigneau et Vannier.

- **Godefroy de Forsanz**, originaire de Basse Bretagne et servant dans le cadre colonial de la Marine Royale, rejoint la Cochinchine en 1789. Lors des batailles navales livrées le long des côtes d'Annam, il commande le vaisseau moderne « L'Aigle ». Très impétueux, il combat souvent « en enfant perdu, rompant l'alignement de l'escadre ». Marié à une Cochinchinoise, il meurt à Hué en 1811 en laissant plusieurs fils. (Le Général Weygand compte parmi ses descendants).



Plaque mortuaire de Godefroy de Forsanz au cimetière de Hué (photo Nguyễn van Dinh).

- **Girard de l'Isle Sellé** Julien, arrivé en 1789 en Cochinchine, second de Dayot sur « Le Prince de Cochinchine », reçoit de Nguyễn Anh le brevet de capitaine de vaisseau. En lui remettant ce diplôme, le prince lui dit « qu'il doit montrer le plus grand zèle pour le bien de l'Etat et qu'il n'oublie pas que si la carrière dans laquelle il s'engage peut être pour lui le chemin de la gloire s'il la parcourt comme le souverain l'entend de lui, elle le conduirait à la peine prévue par la loi s'il venait à la négliger ».

- **Guillon** Jean-Baptiste, originaire de Vannes. Volontaire de 2^e classe sur « La Dryade », il est nommé lieutenant de vaisseau par Nguyễn Anh. Après 14 ans de services en Cochinchine, il revient à Brest et termine sa carrière comme second-maître timonier sur « La République ».

- **Guilloux** Guillaume, volontaire de 1^{re} classe sur « Le Duc de Chartres ». En Cochinchine en 1789, lieutenant de vaisseau de Nguyễn Anh. Il part à Macao en 1792.

- **Malespine** Étienne, volontaire de 3^e classe sur « Le Pandour ». Ayant rejoint Pigneau de Béhaine à Pondichéry, il commande « Le Capitaine Cook », un des deux navires affrétés par l'évêque.

- **Lebrun** Théodore, volontaire de 1^{re} classe sur « La Méduse », déserte son bord le 14 janvier 1790 à Macao. Il rejoint Nguyễn Anh qui le nomme « Capitaine Ingénieur avec le soin de toutes les fortifications de l'État ». Avec Olivier de Puymanel, il dresse les plans de la ville et de la forteresse de Saïgon. Toutefois, prenant ombrage d'être placé sous les ordres d'un camarade moins ancien que lui en grade, il quitte la Cochinchine au bout d'un an et rejoint Macao en 1792.

- **Manuel** ou Emmanuel, nommé localement Man Oê. Ce matelot breton, participant en avril 1782 en tant que commandant d'un navire de Nguyễn Anh à un combat naval contre les Tây Sơn, met le feu à la Sainte-Barbe de son bord plutôt que de se rendre. Son sacrifice a lieu à Nga Bay près de l'actuel Cap Saint-Jacques. Les archives de l'époque le décrivent comme « probe et assistant le prince avec beaucoup d'énergie ». Le souverain lui accorde après sa mort le titre de Khâm Saï et le grade de général. Une tablette funéraire honorant « ce sujet fidèle, juste et méritant » est déposée en 1804 à la pagode Hiên Trung érigée sur la route Saïgon-Cholon et faisant à l'époque fonction de Panthéon annamite. Cet édifice, nommé par les Français pagode des Mares, a été incendié au cours des opérations de 1860. Lors de son entretien avec Louis XVI, Pigneau a évoqué ce marin, disant que « c'était un brave Français d'une énergie extraordinaire, dont le nom demeurera longtemps légendaire en Cochinchine ».

Man Oê d'après les archives locales a eu un camarade matelot comme lui nommé Joang (Jean ?). Célèbre pour son aptitude à lancer des grenades, il combat en montrant un grand courage (13).

- **de Puymanel** Olivier, voit le jour en février 1768 à Carpentras. Après des études au collège Louis le Grand à Paris, il entre dans le Corps Royal du Génie au grand soulagement de ses parents, car lors de son séjour dans la capitale il a été « un bourreau de dépenses ».

Ayant fait la connaissance de Pigneau à Paris, il le rejoint à Lorient et embarque avec lui sur « La Dryade » comme volontaire de 2^e classe. Le 17 août 1788, au cours d'une partie de chasse à Poulo Condor, il déserte. Le Père Paul Hô Van Nghi le cache jusqu'au départ de son navire et le conduit ensuite à Nguyễn Anh qui le

« reçoit on ne peut mieux et le fait mandarin ». En 1792, il est nommé « officier des régiments de la capitale », ce qui fait de lui le chef d'état-major de l'armée princière. Il organise rapidement celle-ci selon les normes européennes. En outre, il crée des arsenaux, des fabriques d'armes et bâtit la citadelle de Saïgon qui peut abriter 50 000 hommes. Pour améliorer son sort, il fait commerce des bois d'ébène et de rose car, écrit-il en 1796, « Jusqu'à maintenant, je n'ai rien pu envoyer à ma famille ». Il précise d'ailleurs plus tard : « Nous avons beau servir le roi de la Cochinchine de tout notre cœur, comment pourrait-il récompenser le sacrifice que nous lui faisons ? ».

« Bon jeune homme mais un peu chaud » disent les missionnaires d'Olivier de Puymanel, déplorant en outre « qu'il ne vive pas très chrétiennement ». Surnommé Ong Tim, le sincère, mort à l'âge de 30 ans à Malacca, il a été l'un des plus efficaces artisans de la victoire de Nguyễn Anh.

- **Vannier** Philippe, natif de Locmariaquer, prend part en tant que volontaire de 1^{re} classe de la Marine Royale à la guerre d'Indépendance de l'Amérique. A la suite d'un duel au cours duquel il tue son adversaire, il s'exile à Pondichéry en 1789 puis part en Cochinchine avec l'évêque d'Adran. Entré au service de Nguyễn Anh, celui-ci écrit que « Vannier ayant passé les mers d'un cœur intrépide, il a eu peu après une heureuse rencontre avec moi au coin d'une ruelle alors que j'étais un roi errant ».

Capitaine du « Bong Thua » puis du « Phénix Volant », il se distingue lors des combats navals. « Bondissant de ci de là, il donne l'exemple du plus magnifique courage ». En 1793, il remplace Dayot et devient l'organisateur de la marine du prince. Celui-ci le fait mandarin de 1^{re} classe, général de régiment, marquis de Chan Vo. En l'appelant par son nom vietnamien de Nguyễn Van Chan, Gia Long dit de lui en 1802 : « De même qu'avec la rame la barque, avec la docilité d'un cheval, franchit les fleuves avec aisance, c'est grâce à son aide que l'Empereur a pu surmonter tous les obstacles ». Un diplôme qui lui est délivré un peu plus tard par le monarque précise « qu'il doit déployer des qualités de gravité, de vigilance comme s'il avait des ailes et qu'il ne doit pas laisser décroître sa réputation ».

Avec son ami Chaigneau et Despiau, il réside à Hué, où il s'est fait construire une maison au quartier Bao Vinh. Il y reçoit avec grande émotion en 1818 Auguste Bord, subrécargue de « La Paix », car, affirme-t-il, « il n'a pas eu de visites de compatriotes depuis deux décennies ». Il rentre en France accompagné de Chaigneau en 1825 et se fixe à Lorient avec son

épouse cochinchinoise et ses enfants. Il y meurt le 6 juin 1842. Un de ses fils va être reçu en 1863 à Paris par l'Ambassadeur Phan Than Gian.

Avec le départ de Chaigneau et Vannier, la mort de Despiau, il n'y a plus au Viêt Nam de volontaires français venus avec Monseigneur d'Adran. Entrant dans le domaine de l'uchronie, un historien plus tard écrit : « Si Gia Long avait su comprendre et appliquer les conseils donnés par le prélat et ses officiers, son royaume aurait pu, trente-cinq ans avant le Japon, devenir le premier État moderne de l'Asie du Sud-Est. Cette évolution ne pouvait qu'être facilitée par la pratique, à compter du milieu du XVII^e siècle, du Quôc Ngu » (14). Une telle hypothèse souligne l'importance de l'action de l'évêque et de ses officiers (15).

L'enseigne de Vaisseau Saint-Cry, le Missionnaire Pigneau de Béhaine, le Matelot Emmanuel, le Délégué Impérial Chaigneau, le Capitaine de Vaisseau Dayot, le Colonel Olivier de Puymanel ainsi que tous leurs compagnons seraient dignes de figurer dans l'histoire officielle du Viêt Nam. Or, celle-ci en général ne les mentionne pas ou alors les cite laconiquement. Il est vrai que dès 1942, alors que des rues portent le nom de ces Français, Hô Chi Minh écrit un poème stigmatisant l'œuvre de Gia Long. Il dit de ce dernier : « Il n'avait aucun talent. Il manœuvra son retour avec les Français. C'est comme cela que nous avons perdu notre pays... Le tissu précieux et millénaire de nos fleuves et de nos montagnes a été donné à la France par la dynastie Nguyễn ».

A ces vers acerbes, on peut opposer une phrase écrite par Nguyễn Anh lors de la mort de Pigneau, mots nostalgiques qui peuvent s'appliquer à tous les Français ayant vécu et combattu dans la péninsule : « Nous étions si amis, si familiers ensemble, nous n'avons eu qu'un même cœur ».

Colonel Maurice Rives

(1) Le Siam a pris le nom de Thaïlande le 24 juin 1939.

(2) De nos jours Ayutthaya et Phitsanulok.

(3) Actuellement Lopburi.

(4) Le Prince Nguyễn Anh a pris le titre de roi sous le nom de Gia Long le 1^{er} juin 1802 et celui d'empereur en 1806.

(5) Orthographié jusqu'en 1787 Pigneaux.

(6) Devenu Viêt Nam en 1804 puis Dai Nam en 1857 et de nouveau Viêt Nam en 1945.

(7) Roi.

(8) En 1702, les Anglais édifient un fort sur l'île aujourd'hui nommée Côn Sơn. Deux ans plus tard, la garnison composée de soldats indonésiens originaires des Célèbes égorge les cadres européens et détruit les bâtiments dont les ruines subsistent encore en 1884.

(9) Orthographe des documents annamites de l'époque pour Pondichéry.

(10) Outre l'île de Cu Lao Cham devant Tourane, celle de Poulo Condor est attribuée à la France. Cette dernière ne l'occupera qu'en 1863 avec l'envoi du navire « L'Écho ». Les soldats annamites de la garnison passent immédiatement et sans difficulté au service du nouvel occupant.

(11) Parfois orthographié Sallé. Une famille de ce nom dont un ancêtre a fait campagne en Egypte avec Bonaparte a adopté en 1897 le premier Saint-Cyrien africain, Abdoulaye Tall.

(12) En particulier, pour effrayer les Tây Sơn, il a suggéré au prince de faire porter un chapeau européen à ses troupes. Cette coiffure était encore en usage dans l'armée annamite sous le règne de Tu Duc dans les années 1850. En 1801, signe de confiance, Chaigneau est chargé par Nguyễn Anh de conduire sa mère de Saïgon à Hué.

(13) Ces deux matelots dont le nom de famille est inconnu sont cités dans le Gia Dinh Thung Chi.

(14) Système de transcription des caractères sino-vietnamiens en lettres de l'alphabet latin. La méthode a été inventée par le Père jésuite français Alexandre de Rhodes assisté du Père jésuite italien Francisco di Pina.

(15) L'historien Pierre Brocheux minimise cette action en affirmant que les Portugais étaient plus nombreux que les Français. Un Espagnol, en outre, nommé Man Oê (Manoel) trouve la mort au cours d'une mission confiée par Nguyễn Anh en 1983. L'écrivain vietnamien Huu Ngoc, « premier travailleur culturel de son pays à avoir été décoré (en 1992) des palmes académiques françaises depuis le commencement des guerres d'Indochine », estime que l'intervention des volontaires de Pigneau de Béhaine a été importante mais non déterminante.

CONGRÈS DES PRÉSIDENTS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2007

Les journées d'études de l'ANAI se sont déroulées au Cercle National des Armées à Paris les mercredi 14 et jeudi 15 mars.

Elles ont été ouvertes par Monsieur Hamlaoui Mékachera, ministre des anciens combattants. Dans son discours d'accueil (*) le Général Simon l'a remercié d'avoir comblé nos vœux en instituant la journée nationale du 8 juin, qui permet d'honorer les morts anonymes autant que les morts célèbres, et d'avoir couronné nos efforts en décrétant les pensions des Indochinois. Par sa réponse le Ministre s'est montré très ému de notre invitation. Nous l'avons accompagné jusqu'à sa voiture en lui faisant une haie d'honneur dans l'escalier du Cercle ; il a eu un mot aimable pour chacun.

La maladie avait retenu à leur domicile quinze présidents départementaux, dont six s'étaient fait représenter. Quatre présidents nouveaux participaient à la réunion.

De nombreux sujets furent débattus. Certains, secondaires et facultatifs : la déclaration de chaque section à la préfecture de son département, l'adhésion à la Fédération Maginot. D'autres, importants et impératifs : l'organisation de la

journée nationale du 8 juin, l'exposition sur la guerre d'Indochine préparée pour cette date. Au service des missions de l'ANAI l'importance des relations personnelles de nos présidents avec les autorités administratives a été soulignée.

Pendant une heure, les trois sous-directrices de l'Office National des Anciens Combattants (histoire et mémoire, partenariat avec les associations, solidarité) ont à nouveau expliqué leur rôle et leurs procédures : aide financière rapide pour les cas sociaux car les ODAC disposent de crédits délégués, prise en charge planifiée pour les opérations de mémoire car le budget est géré par la DMPA.

Nouvelle intéressante : Le Médecin-Colonel Nguyen s'est rendu au Sud-Viêt Nam en février, muni de la liste des pensionnés établie par l'ONAC ; il a constaté que les adresses sont exactes et que les allocations parviennent aux intéressés. Reste le problème, non-mesurable, des ayants droit potentiels qui n'auraient pas encore été prévenus puisque l'Ambassade n'a pas annoncé la levée de la forclusion des demandes.

Le Président Sainte Claire Deville a présenté notre site internet, qui a doublé

de volume depuis l'an dernier et qui est fréquemment consulté. Les internautes désireux de poser des questions à l'ANAI seront invités à inscrire leur adresse postale et téléphonique.

Le lendemain, l'assemblée générale statutaire prit connaissance du rapport d'activité et du rapport financier de l'année 2006, qui furent approuvés.

Quatre administrateurs, dont le mandat s'achevait en 2007 et qui se représentaient, ont été réélus. Un administrateur supplémentaire, le Colonel Marty, a été élu comme délégué du Comité national d'entente des associations d'anciens d'Indochine.

Une conférence d'histoire termina la matinée. Monsieur Jean Aubry, ancien membre des cabinets du Ministre des États Associés et de plusieurs Hauts Commissaires de France en Indochine, rappela ses souvenirs des années 1949-1955. La fragilité des gouvernements français impressionna l'auditoire.

(*) Publié par le Bulletin de l'ANAI du 1^{er} avril 2007

Mémoire

2006 est le cinquantième anniversaire du départ de l'armée française du Viêt Nam sous la pression des Américains. C'est le trentième anniversaire de l'arrivée en France des premiers réfugiés d'Indochine fuyant les persécutions communistes. Voici l'occasion de faire le point sur les différentes composantes de l'ANAI.

A nos amis réfugiés, qui se sont durement dépensés pour reconstruire leur foyer, ce qui manque le plus c'est le temps. Ils ont réussi leur insertion professionnelle mais ils travaillent loin de leur domicile. La deuxième génération, qui a été bien élevée, s'efforce d'éduquer ses enfants à l'abri des agitations de banlieue. Leurs amicales locales ou internationales maintiennent une ambiance culturelle et patriotique ; ils nous invitent à leurs fêtes mais ils n'ont guère le temps de venir à nos réunions. Avec leurs dirigeants nous entretenons une collaboration précieuse, à la fois pour la mémoire et pour l'actualité.

Nos membres métropolitains, civils et militaires, ont souvent perdu leur aptitude au déplacement à longue distance. Dans les départements étendus il est difficile à certains de participer aux assemblées générales de section. Des réunions de comité peuvent être plus adaptées.

Entre ceux qui n'ont pas encore le temps et ceux qui n'ont plus la possibilité matérielle de se déplacer la liaison est assurée par le Bulletin de l'ANAI. Sa documentation inédite fait vivre le souvenir de l'Indochine depuis trois cents ans ; elle donne à chaque lecteur sa place dans l'histoire.

Ce rayonnement, nous avons voulu l'étendre. Le 1^{er} mars a été inauguré le site internet de l'ANAI. Fréquemment enrichi, il est déjà largement consulté.

La diminution de ses effectifs (9 000 membres en 1995, 6 700 en 2006) n'a pas réduit le prestige de l'ANAI. Son influence continue à s'exercer, quant il le faut, au Cabinet du Ministre, à la Direction de la Mémoire, à la Direction Générale de l'ONAC, au Comité National d'Entente des Anciens d'Indochine dont elle exerce la vice-présidence.

Par ailleurs, le Général Simon, dernier

président du Comité National d'Entente des Réfugiés d'Indochine, a été nommé en 2006 membre du Haut Conseil des Rapatriés.

La plupart des présidents de section sont membres des conseils départementaux de l'ONAC.

Il serait abusif de prétendre que nous sommes à l'origine de la décrétation totale des pensions d'invalidité et des retraites du combattant, provoquée par le film « Indigènes ». Mais il faut rappeler que l'ANAI a obtenu, seule, la levée de forclusion des Indochinois en 1996 et 1997, puis en 2002 ; neuf cents anciens tirailleurs du Corps Expéditionnaire en ont profité.

Les mutations fréquentes du personnel diplomatique, à Paris comme en Indochine, et les visées essentiellement économiques de la politique française en Asie rendent assez stériles nos relations avec le Ministère des Affaires Étrangères. En 2006 l'ANAI a mené campagne sans résultat en faveur des Hmongs encerclés dans la forêt vierge laotienne. Elle a appris par hasard que le cimetière français de Hué venait d'être évacué avec l'appui des autorités françaises. Elle a enregistré le recul de la francophonie, considéré à Paris comme irrémédiable. Elle a toutefois l'espoir d'être parvenue à intéresser les quatre consuls à nos anciens combattants pensionnés.

Un événement majeur de 2006 a été la célébration dans toute la France, le 8 juin, du souvenir des morts en Indochine. Certes, en 2005, cet anniversaire du retour du soldat inconnu avait été solennisé par une grandiose prise d'armes dans la cour d'honneur de l'Hôtel National des Invalides à Paris. Mais les préavis très courts n'avaient pas permis à certaines autorités provinciales d'organiser cette commémoration dans de bonnes conditions. En 2006, au contraire, tous les préfets et plusieurs maires ont célébré notre journée nationale. Ce succès a couronné les efforts de nos présidents départementaux et de leurs camarades des autres associations (ACUF, ANAPI, GNCITOE, UNACITA), qui ont manifesté par une démarche commune la réalité du Comité National d'Entente.

Les sections qui comptent des anciens de 1945 ont maintenu, en outre, la cérémonie du 9 mars.

Le 2 novembre est toujours la date mémorielle des Indochinois morts pour la France. En région parisienne nous honorons les monuments du cimetière de Nogent-sur-Marne et du jardin tropical du bois de Vincennes ; si l'assistance métropolitaine se réduit du fait de l'âge, la participation de Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens augmente, témoignant du rayonnement de l'ANAI. En province, les sections des Bouches-du-Rhône, du Languedoc, de la Haute-Garonne et de la Dordogne se rassemblent autour des monuments du Souvenir Indochinois.

En 2006 l'ANAI a porté le deuil d'un ancien vice-président national, l'Ambassadeur Pierre Gorce, de deux anciens présidents de section, MM. Henri Bernard et Jacques Ott, de deux présidents en activité, MM. Marcel Ooghe et Jean-Marie Noyer. Elle a reçu la démission pour motif de santé de quatre présidents, les Colonels Jacques Deklerck et André Grousseau, le Commandant Hervé de la Brosse et M. Rolland Sapin. Elle a accueilli avec joie sept nouveaux présidents : MM. Charles Alligros de l'Ain, Henri Garric des Bouches-du-Rhône, Michel Cruciani de la Corse, Jean-Pierre Van Engelandt du Cambrésis, Jean-Paul Ester de la Charente, André Vandroth du Hainaut, Louis Boulic du Vaucluse.

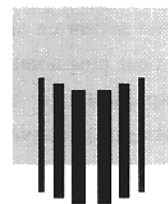
Solidarité

C'est le terme officiel. En ce qui nous concerne, pourquoi ne pas dire sympathie ?

Nous avons aimé le même pays, qui n'était pas le nôtre, et souffert de la même incompréhension de la part du nôtre. D'où ce lien entre nous qui, paradoxalement, se renforce alors que nous nous déplaçons moins. Les rivalités entre associations disparaissent, le Comité National d'Entente porte bien son nom ; seule demeure parfois une différence de génération. Localement de nombreuses sections adhèrent à des comités patriotiques ; la prudence est toutefois de mise pour éviter un entraînement politique.

Matériellement nous ne pouvons rien les uns pour les autres car nous ne sommes pas riches ; notre association vit de nos cotisations, c'est-à-dire de peu. Mais les lois et les règlements ont prévu

Pierre au Palais Royal



David et Nadia FRÉMONDIÈRE
Adhérents de l'ANAI
RESTAURANT - BAR À VINS
En face de l'ANAI

10, rue de Richelieu 75001 Paris - Tél. 01 42 96 09 17 - Fax 01 42 96 26 40
Métro Palais Royal - Musée du Louvre

Danièle et Denis SABATIER

membres de l'ANAI

seraient heureux de vous emmener en voyage autour du palais, en compagnie de : citronnelle et sa tige, basilic et ses feuilles, bergamote et son fruit et galanga et sa racine.

Voyage au Siam

60-62 rue St-Maur 75011 Paris

(Métro St-Maur ou St-Ambroise)

Tél. : 01 47 00 46 87

du lundi au samedi, service de midi à minuit.

le droit à réparation et les secours d'urgence ; l'ANAI joue alors un rôle d'accompagnement, signalant à l'ONAC les camarades en difficulté, les conseillant dans leurs démarches et, plus généralement, les aidant à supporter la vie. Ce service de proximité est assuré par les sections ou par les comités. La plupart organisent des visites aux malades, voire des courriers de vacances et des excursions touristiques, qui apportent de la joie aux isolés. Les besoins de visite au domicile des impotents, de plus en plus nombreux, ne sont malheureusement pas tous satisfaits.

Le Bulletin de l'ANAI favorise des retrouvailles d'anciens camarades ; nous l'apprenons longtemps plus tard.

De nouveaux réfugiés se manifestent encore. Ce sont souvent d'anciens enfants

déportés par les Khmers Rouges et demeurés clochards au Cambodge après leur libération sans pouvoir retrouver leur famille. Des parents plus chanceux, établis en France et naturalisés, les ont recherchés et invités à les rejoindre. Entrés avec un visa de tourisme, ils végètent sans papier dans la peur. C'est à l'ANAI, héritière du Comité National d'Entraide, que ces malheureux se présentent un jour. Mais dans la France actuelle leur régularisation prend plusieurs années. C'est pour le siège un souci important, qui l'oblige à entretenir des relations avec les administrations et à garder le contact avec des organisations humanitaires.

Le chapitre des naturalisations n'est pas clos. Si tous les anciens combattants ont obtenu satisfaction, non sans peine,

un certain nombre de vieilles dames attendent toujours qu'un employé de préfecture se laisse attendrir. L'âge venu, les enfants établis ailleurs, elles parleront de moins en moins français et seront de plus en plus humiliées. Le sort de ces femmes est une préoccupation pesante. L'ANAI est intervenue auprès du Président de la République ; la hiérarchie a reçu des instructions techniques. Deux naturalisations ont été obtenues en 2006.

Malgré la démarche du Ministre soucieux de « mémoire partagée », le gouvernement de Hanoï a refusé un partenariat avec la France pour soigner gratuitement les mutilés de toutes les guerres. Nous poursuivons donc notre aide discrète aux invalides de l'armée française.

Devenue autonome, notre œuvre de parrainage se développe grâce à la générosité des donateurs et à la fidélité des parrains, membres de l'ANAI ou non. D'autres associations bénéficient de la générosité des membres de l'ANAI. Citons le Frangipanier, œuvre bretonne qui aide des écoles et des hôpitaux au Laos, l'ACASEA, œuvre normande qui travaille au Cambodge, les Frères des Écoles Chrétiennes à Saïgon et à Biên Hoa, qui sont soutenus par la Section des Pyrénées Orientales, les Oeuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte à Saïgon, auxquelles participe la Section du Rhône.

Certaines sections travaillent sans intermédiaire : les Pyrénées Orientales dans un village de Càn Tho, le Rhône au Cercle Francophone de Da Nang, au Centre de Chirurgie de la lèpre de Saïgon, à la Bibliothèque scientifique et médicale de Phnom Penh.

Conclusion

Depuis le Souvenir Indochinois de 1917, l'ANAI a toujours mis son point d'honneur à réunir civils et militaires, Métropolitains et Indochinois, de toutes les périodes, en vue d'une action de mémoire et d'entraide. La tâche n'a jamais été simple ; à certains moments elle était envenimée par les querelles politiques françaises, vietnamiennes, cambodgiennes ou laotiennes. Aujourd'hui où les témoins atteignent la sérénité, c'est leur âge qui pourrait être un frein. Mais le mouvement est lancé : en France la jeunesse qu'il faut instruire, là-bas celle qu'il faut secourir ont placé leur espoir en nous. Continuons à porter la hotte de l'amitié.

COMPTE DU SIÈGE DE L'ANAI

	2006	2005
Ressources		
Cotisations et dons	139 064	119 189
Subventions	27 249	16 000
Reprises des provisions	0	6 071
Ventes de livres, médailles	7 322	7 077
Total	173 635	148 337
Emplois		
Bulletin	45 960	39 002
Charges salariales	55 061	53 000
Secours distribués	10 179	6 871
Site internet	2 851	5 032
Coût des manifestations	17 728	17 797
Retour aux sections	787	600
Achats de livres, médailles	7 042	4 738
Fonctionnement	29 141	25 202
Dotations aux provisions	0	0
Total	168 749	152 241
Résultat		
	4 886	-3 904
Trésorerie		
Comptes chèques	18 612	8 389
CNE et Sicav monétaires	21 794	27 131
Total	40 407	35 521
Fonctionnement		
Fournitures de bureau	4 358	3 746
Loyer	1 710	1 663
Reprographie	5 618	5 714
Assurances	3 660	4 399
Informatique	1 863	2 389
Téléphone	8 673	6 034
Poste	3 888	1 803
Intérêts financiers	-629	-605
Total	29 141	25 144

PALMARÈS DES SECTIONS EN 2006

Cérémonies du 8 juin

- En un lieu historique extérieur au chef-lieu du département avec le Préfet : Côtes d'Armor, Dordogne, Finistère, Morbihan, Var.
- A plusieurs chefs-lieux de département avec les Préfets : Alsace.
- Au chef-lieu du département avec le Préfet : les autres sections, sauf Allier, Corrèze, Deux-Sèvres, Pays Basque, Trégor.
- Dans d'autres villes avec le Maire, éventuellement le Sous-Préfet : Allier, Béarn, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cambrésis, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Drôme-Ardèche, Hainaut, Haute-Garonne, Gironde, Landes, Languedoc, Loire, Loire-Atlantique, Oise, Orne, Pays Basque, Puy-de-Dôme, Trégor, Vaucluse, Yonne.

Cérémonies du 9 mars

Calvados, Charente, Gironde.

Cérémonies du 7 mai

Aube, Drôme-Ardèche, Puy-de-Dôme.

Cérémonie du 11 août

Corrèze.

Cérémonie du 9 septembre

Rhône.

Cérémonies du 1^{er} novembre

Deux-Sèvres, Haute-Garonne, Vendée.

Cérémonies du 2 novembre

Région parisienne : Val-de-Marne, Paris-Hauts de Seine, Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne, Aube, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime.

Cérémonies du 19 décembre

Flandres, Val-de-Marne.

Grandes expositions de la Section de l'Oise

Villefranche-de-Rouergue (6-12 avril), Lons-le-Saunier (6-14 juin), Amiens (28-30 novembre).

Grandes expositions de l'ONAC

Lescar (10-25 janvier), Arzacq (14-20 octobre), Troyes (11-26 octobre).

Petites expositions

Moselle (23 février), Landes (18 mars), Bouches-du-Rhône (5 mai avec l'ACUF, 30 septembre), Vendée (8 juin), Gironde (23 février, 20 juillet), Charente (2 septembre), Val-de-Marne (9 septembre), Aube (10 septembre), Puy-de-Dôme (18-19 novembre).

Conférences

Aube (7 et 18 octobre), Bouches-du-Rhône (11 et 23 mai, 2 et 9 décembre), Charente-Maritime (17 mars), Dordogne

(4 novembre), Franche-Comté (8 juin), Ille-et-Vilaine (21 mars), Languedoc (12 mai et 7 décembre), Moselle (23 février), Puy-de-Dôme (7 avril et 4 novembre), Pyrénées-Orientales (18 octobre), Rhône (3 décembre), Seine-et-Marne (21 et 22 mars), Val-de-Marne (4 et 25 mars, 28 avril), Yvelines (18 mars).

Inauguration de plaque ou de monument

Flandres, Vaucluse.

Participation d'enfants aux cérémonies

Aube, Finistère, Flandres, Landes, Languedoc, Loire-Atlantique, Manche, Oise, Rhône, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Var, Yonne.

Causeries scolaires

Ille-et-Vilaine, Puy-de-Dôme, Val-de-Marne.

Salon du Livre

Seine-et-Marne.

Représentations théâtrales

Gironde (septembre), Dordogne (4 novembre).

Projections de film

Manche (8 juin, 4 novembre).

Aide administrative aux réfugiés d'Indochine

Aube, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Languedoc, Rhône.

Liaisons avec des associations indochinoises en France

Allier, Aube, Béarn, Bouches-du-Rhône, Dordogne, Drôme-Ardèche, Essonne, Flandres, Franche-Comté, Haute-Garonne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Languedoc, Loire-Atlantique, Lot-et-Garonne, Morbihan, Moselle, Paris-Hauts de Seine, Puy-de-Dôme, Pyrénées Orientales, Rhône, Yonne, Yvelines.

Action en Indochine

Action directe : Charente-Maritime (Chau Son, Hué), Rhône (Académie Royale de Médecine et de Chirurgie du Cambodge, Hôpital de Kompong Trabeck, Centre de Chirurgie de la lèpre à Saïgon, Cercle Francophone de Danang) – Section de Parrainage, donateurs : Allier, Béarn, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Drôme-Ardèche, Franche-Comté, Gers, Gironde, Hainaut, Ille-et-Vilaine, Landes, Languedoc, Loire, Loire-Atlantique, Lot-et-Garonne, Manche, Morbihan, Moselle, Oise, Orne, Paris, Pays-Basque, Puy-de-Dôme, Rhône, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Var, Vienne, Yvelines.

Action par intermédiaire : Charente (SOS Villages d'Enfants), Côtes d'Armor (Jeunes Pousses), Essonne (Amitié-Coopération Franco-Laotienne), Franche-Comté (SOS Cambodge), Gers (Pharmaciens sans frontière), Ille-et-Vilaine (Frangipanier, France Solidarité Cambodge et Médecins Laotiens en France), Landes (Missions Étrangères), Manche (Pharmaciens sans frontière), Morbihan (Viêt Nam Espérance Développement), Pyrénées-Orientales (Frères des Écoles Chrétiennes), Rhône (Ordre de Malte), Trégor (Frangipanier), Yvelines (SIPAR).

NOUVELLES D'INDOCHINE



VIËTNAM

Une délégation du Vatican a séjourné au Viêt Nam du 5 au 11 mars. Composée de NN.SS. Parolin, Montemayor et Nguyễn van Phuong, elle a visité Hanoï, Haïphong, Qui Nhon et Kon Tum. Prévu de longue date, ce voyage succédait à la visite du Premier Ministre Nguyễn Tân Dung au Pape Benoît XVI au Vatican le 25 janvier.

Le grand séminaire de Saïgon vient d'être autorisé à doubler ses effectifs.

Le 27 janvier le comité populaire de Đông Dinh (province de Phat Diêm) a fait détruire une statue de la Sainte-Vierge. Mais, devant les protestations des paroissiens, il a été contraint de présenter ses excuses aux chrétiens et sa démission aux autorités provinciales.

Arrêté le 24 février à l'archevêché de Hué, le Père Nguyễn van Ly a été brutalisé puis condamné le 30 mars à huit ans de prison pour propagande hostile au gouvernement. En présence du tribunal il a été réduit au silence par un policier qui lui plaquait sa main contre la bouche. Depuis 1977 ce prêtre a déjà effectué quatorze ans de prison. En 2000 il avait accroché au clocher de son église un calicot « La liberté

religieuse ou la mort ». En 2006 il avait contribué à fonder le mouvement démocratique « Bloc 8406 ». Deux avocats et deux femmes ont été condamnés avec lui. Une foule considérable, hostile au tribunal, était tenue à distance par la police.

Deux autres avocats ont été condamnés à Hanoï le 11 mai, trois autres personnes à Saïgon le 15 mai. Le Gouvernement vise le « bloc 84063 » (c'est-à-dire le mouvement du 8 avril 2006), qui mène campagne contre le régime du parti unique, préconisant l'abstention aux élections face à la liste unique.

Les persécutions continuent contre les pagodes du bouddhisme unifié et contre les paroisses mennonites.

Des mouvements sociaux se sont déclenchés en mars-avril à Hai Duong, à Hué, à Biên Hoa, notamment dans des

entreprises à capitaux étrangers. La grippe aviaire réapparaît dans les élevages de canards du Quang Ninh et de Cánhô. Un quatrième pont vient d'être inauguré sur le Fleuve Rouge. Long de 3 kilomètres au-dessus de l'eau, de 5 kilomètres en tout, large de 33 mètres, il a été offert par le Japon.

En 2006 l'Union Européenne a versé au Viêt Nam 810 millions d'euros, dont 45 % de dons. On estime à 5 milliards de dollars l'apport des Viêt Kiêu à leurs familles en 2006.

L'adhésion du Viêt Nam à l'OMC l'oblige à autoriser l'implantation de banques à 100 % de capitaux étrangers. Huit projets sont en cours.

Le Viêt Nam est candidat au siège de membre non permanent du conseil de sécurité de l'ONU en 2008.

Ambassadeur Phan Van Phi

Commentaires sur la politique religieuse du Viêt Nam

Depuis plusieurs années le gouvernement central du Viêt Nam multiplie les gestes d'ouverture à la religion catholique : participation aux obsèques de Jean-Paul II, visite à Benoît XVI, accueil plus confiant des délégations du Vatican, développement des séminaires, début de restitution de biens ecclésiastiques confisqués en 1975.

Mais, parallèlement, la lutte anti-religieuse continue dans certaines provinces : répression du bouddhisme unifié, persécution du mennonisme notamment chez les Montagnards du Centre et du Nord-Ouest, abjurations forcées, destruction d'une statue de la Sainte-Vierge à Phat Diêm, tentative d'interdiction de deux ordinations à Hanoï, litiges fonciers à Hué et à Vinh, procès stalinien du Père Nguyễn van Ly.

Comment expliquer cette contradiction ?

o
o

Peut-on dire que le gouvernement central a fait patte de velours pendant deux ans pour désarmer l'opposition des États-Unis à son admission à l'Organisation Mondiale du Commerce ? Ce ne serait ni vrai ni faux.

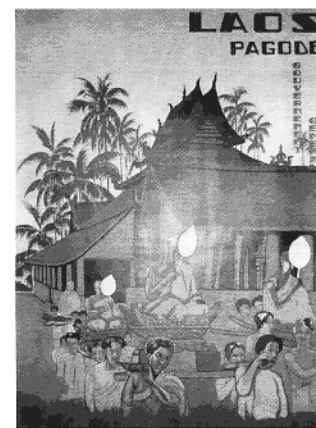
Toutefois l'histoire du Viêt Nam permet de lever l'ambiguïté, sans supprimer la contradiction. Depuis les temps immémoriaux « la loi du roi s'arrête à la barrière du village ». C'est cette tradition de décentralisation que le parti communiste est en train de redécouvrir à ses dépens. Il croyait l'avoir éradiquée par la formation marxiste, par la nomination aux responsabilités, jusque dans le Sud, de fonctionnaires tonkinois anciens dans la foi. Las ! C'est justement cette rigidité mentale qui n'a pas permis aux échelons intermédiaires de suivre l'évolution du pouvoir central.

Premier exemple : les difficultés de démarrage du « doi moi » économique de 1986. Les investisseurs français souhaités par Hanoï, pour faire pièce aux Américains et aux Chinois, se sont fatigués d'attendre la levée des freins posés par les autorités locales. Ils ont rembarqué ou sont partis en Chine.

Second exemple : les ratés de l'ouverture religieuse actuelle. Le 1^{er} février 2007, le Bureau des Affaires Religieuses de Hanoï vient de déplorer publiquement « la prise de conscience insuffisante d'un certain nombre de cadres ». Il annonce « des milliers de cours de recyclage et la distribution de milliers de documents ».

Il est sans doute plus difficile d'être communiste que d'en avoir l'air.

Général Guy Simon



LAOS

Des combats ont eu lieu en février sur la route nationale 13 près de Muong Kassi entre soldats vietnamiens et rebelles hmongs. Un avion laotien avait déversé au préalable des produits chimiques sur la population de Phoua Dapho.

770 Hmongs se sont rendus aux autorités communistes ; leur sort est inconnu.

8 000 Hmongs sont détenus au camp de Ban Huay Nam Khao (province de Phetsaboun, Thaïlande).

Juillet 2007 marquera le trentième anniversaire du traité d'amitié et de coopération par lequel le Laos a confié au Viêt Nam la responsabilité de ses affaires politiques, diplomatiques, militaires et économiques. Le Viêt Nam est le deuxième investisseur étranger au Laos ; presque toutes les entreprises de travaux publics sont devenues sa propriété.

Le Général Douangchay Phitchit, vice-premier ministre et ministre de la Défense du Laos, a rendu visite, le 20 mars à Pékin, à son homologue Cao Gangchuan.

Le 16 mai un tremblement de terre d'une ampleur de 6,1 sur l'échelle de Richter a secoué la région de Houei Say aux confins de la Birmanie et de la Thaïlande. Les experts incriminent les trois barrages chinois sur le Mékong au nord de cette région.

Le 5 juin la police américaine de Sacramento a arrêté le Général Vang Pao, soupçonné d'envoyer des armes à la rébellion hmong au Laos.

Tiao Phouangsavath



CAMBODGE

Les professeurs cambodgiens des classes bilingues francophones menacent de cesser les cours si leur traitement n'est pas versé. Le financement des classes bilingues devrait être assuré par les gouvernements français et cambodgien ainsi que par les parents d'élèves ; mais le gouvernement cambodgien ne verse pas sa contribution.

Une adolescente de Kompong Cham est morte de la grippe aviaire le 5 avril.

La saison des pluies a commencé début mai, prenant de court les agriculteurs du nord-ouest qui étaient en retard pour la moisson et dont les récoltes sont détruites.

Cinquante-deux tonnes de poissons sont morts le 14 mai dans les casiers de pisciculture plongés dans le Tonlé Sap.

Deux usines de confection textile ont fermé sans préavis fin janvier. Les patrons chinois sont rentrés subrepticement en Chine.

Le prince Norodom Ranariddh a été condamné le 13 mars à 18 mois de prison pour abus de confiance, sur plainte de son ancien parti le Funcipec à propos de la vente de l'immeuble siège de celui-ci. Le prince Norodom Chakrapong est poursuivi pour la faille de sa compagnie aérienne Royal Phnom Penh Airways.

Le Cambodge reçoit chaque année 30 millions de dollars d'aide au déminage. Ayant déjà compté 60 000 victimes des mines posées par les Khmers Rouges, enregistrant encore deux victimes par jour, il estime possible de nettoyer les zones prioritaires d'ici 2012.

En 2006 les États-Unis ont accordé 979 000 dollars à l'armée cambodgienne pour améliorer son équipement.

Afin de combattre la corruption, l'exportation de main d'œuvre cambodgienne vers la Corée du Sud (3 000 personnes par an) sera désormais réglée entre gouvernements sans intermédiaire privé.

Pour faciliter la navigation sur le Mékong, la Belgique

offre un million de dollars destiné à financer 56 balises flottantes.

Un pont de 130 mètres sur le Vaïco, construit par le Viêt Nam pour relier la province de Dong Thap à celle de Prey Veng et faciliter le commerce, a été inauguré le 9 février.

Venant du Laos, le président de l'assemblée nationale vietnamienne Nguyễn Phu Trong effectue une visite de quatre jours (26-29 avril) à Phnom Penh. Il y rejoint le chef de l'Etat vietnamien Nguyen Minh Triêt, venu de Hanoï avec cinquante hommes d'affaires.

La production de sel dans les 13 000 hectares de Kampot est en expansion (95 000 tonnes en 2006) grâce à la faible pluviosité. Mais elle dépasse les capacités de consommation ; 30 000 tonnes doivent être stockées.

Plusieurs compagnies chinoises étudient le projet de cinq barrages hydroélectriques sur des rivières de la province de Koh Kong.

Trois musées privés sont en cours de construction à Siem Reap : un thaïlandais, un coréen, un japonais.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que la culture du cannabis se poursuit dans les zones reculées, malgré l'interdiction du gouvernement, et qu'elle alimente la consommation « nationale ». En outre, le Cambodge est une route importante du trafic d'héroïne, venant de Thaïlande, Birmanie, Laos, et de cocaïne, venant de Malaisie.

**BULLETIN
PROVISOIRE
D'ADHÉSION
2007**

NOM Prénom

Adresse

Désire adhérer à l'ANAI et vous adresse la somme de 26 euros, (cotisation : 25 euros, droit d'inscription : 1 euro), 15, rue de Richelieu, 75001 Paris.

Un document officiel vous sera envoyé ultérieurement ainsi que votre carte.



Sabotage et destruction (photo SIRPA/ECPA France).

TONKIN 1950 LE COMMUNISME S'INSTALLE

Instruction

Le village est en proie à une fièvre active depuis quelques jours. Au contact du nouveau cadre politique une impulsion nouvelle a été donnée à la lutte contre l'analphabétisme. C'est en effet une tâche nationale que celle qui consiste à apprendre à lire à tous nos compatriotes. Beaucoup d'entre eux sont encore ignorants sur ce point, et il est urgent de se mettre à l'ouvrage.

Des cours du soir sont organisés, et les jeunes gens et jeunes filles sont mobilisés pour parcourir la campagne et amener le paysan à se rendre lui-même aux cours d'instruction.

On installe sur le chemin menant à la bourgade un barrage percé d'un trou de chien. Nous avons fait cela de nuit avec plusieurs cadres du camp. Sur le barrage, tendue entre deux hauts bambous, une banderole porte une phrase à la gloire du Président Ho.

Nous sommes là une dizaine au petit matin, assistés du commissaire politique, et nous attendons le premier paysan. C'est un groupe qui se présente : deux petits garçons d'une dizaine d'années, une petite fille de onze ou douze ans et un homme et une femme de quarante ans à peu près. Ils marchent en file sur la route et se rendent certainement au marché. Ils regardent ce barrage, nous reconnaissent et nous font un salut de la tête.

– *Qu'est-ce que c'est ?* demandent-ils.

Le commissaire politique prend la parole :

– *Allez tous lire la banderole, devant moi et à voix basse. Chacun son tour. Qui commence ?*

Ils ne semblent pas pressés, mais un des garçons s'avance. Nous avons fait reculer les autres. Il lit difficilement, mais enfin il lit. Alors trois camarades se saisissent de lui et le hissent par-dessus le barrage.

Il atterrit de l'autre côté où l'un d'entre nous lui remet un insigne en papier rouge avec une étoile d'or. Les enfants se pressent et passent avec plus ou moins de difficulté. Le paysan reste obstinément en arrière. Sa femme se présente, épèle difficilement et fait une ou deux fautes. Mais nous la laissons passer quand même. Lui ne sait pas lire, n'a jamais appris, et nous supplie de le laisser passer. Mais rien à faire, nous le forçons à ramper et à passer par le trou des chiens.

– *Tu es un homme libre, camarade, et un homme libre doit savoir lire. Seuls les chiens font semblant d'être libres, mais ils ont un collier et ne savent pas lire.*

Toute la matinée nous demeurons à cette place, et nous cédon la place l'après-midi à d'autres camarades.

Ngo Van Chieu

**Journal d'un Combattant viêt-minh
(Editions du Seuil, 1955)**

Expropriation

Quand la fête de la réforme agraire approcha, il vint des spécialistes pour nous expliquer la réforme elle-même et nous faire comprendre combien nous étions privilégiés d'appartenir à un peuple qui avait conquis le droit de l'appliquer. Dans l'ancien bâtiment du marché, sous le toit ouvert, ils installèrent une exposition. A l'aide de cloisons de bambou on avait obtenu plusieurs salles où tout était expliqué très clairement. On trouvait à l'entrée le traître-proprétaire-usurier que chacun pouvait reconnaître car il avait les traits d'Ong Bang et portait les habits que celui-ci mettait le dimanche pour aller à la messe. Cette statue, grande nature, était placée devant une grande photographie de la voiture française qu'il avait achetée quelques mois avant de s'enfuir ; à ses pieds s'entassaient des sacs d'orge et de piastres. Dans la première salle étaient exposées des reproductions des actes de justice qui avaient permis de voler peu à peu leurs terres aux paysans des villages de notre région et des tableaux qui montraient les propriétaires arrachant aux paysans leur signature jusqu'à leur lit de mort ou obligeant des mères à vendre leurs filles pour régler les intérêts usuraires des années de mauvaise récolte. On voyait aussi les bornes de pierre que les propriétaires déplaçaient la nuit pour voler encore la terre des paysans et on montrait que ces bornes étaient creuses afin d'être transportées plus facilement ; il y avait aussi les faux poids et les instruments de mesure truqués pour mesurer le paddy : ils étaient petits lorsque le propriétaire prêtait le riz et grands lorsque le paysan devait le rendre. Une autre salle servait à dénoncer le luxe des capitalistes, la misère des paysans, les tortures que certains propriétaires, avec la complicité des colonialistes et des Viêt-namiens à leur solde, faisaient subir aux fermiers qui ne s'acquittaient pas à temps de leurs redevances. Enfin venait notre revanche : des dessins et des photographies montraient la vie des paysans depuis leur libération par l'armée populaire. Le camarade qui faisait visiter insista sur la partie de l'exposition qui représentait une séance du tribunal du peuple.

– *Regardez bien, nous dit-il, vous aurez bientôt à juger un propriétaire exploitateur du peuple et vous devez connaître vos devoirs de juges populaires souverains.*

Je savais bien qu'Ong Bang dépouillait les paysans parce qu'il avait tenté de le faire avec moi mais je n'avais jamais rien su de ces ruses, de ces tortures. Il est vrai que, dans les chrétientés, nous étions organisés et défendus par nos prêtres ; cependant, de voir ces injustices vous donnait envie de penser que la révolution était juste et que, maintenant que nous étions indépendants, tout allait changer.

Trois jours durant, les commissaires politiques et les cadres de quartier interrogèrent les habitants du village pour les



Soldats viêt-minh (photo SIRPA/ECPA France).

classer en différentes catégories. J'étais dans la troisième, Tam dans la quatrième (il avait moins de terre que moi et n'avait pas tenu de restaurant). On nous dit que nous passerions tous devant le tribunal du peuple pour être jugés mais qu'on commençait par les propriétaires de la première catégorie. C'était celle du vieux Ngai et de sa fille. Un matin tout le village fut rassemblé sur la place qu'on avait aménagée depuis peu devant la Maison du Peuple après avoir abattu le mur de clôture et démolé les dragons de céramique.

A une table étaient assis deux commissaires, une femme en uniforme de l'armée populaire, Lua et Duong. Des miliciens amenèrent le vieux Ngai, tout ridé, et sa fille. Ils avaient les pieds pris dans des cordes et on les força à s'accroupir devant la table.

L'un des commissaires politiques se leva :

– *Le peuple de ce village, dit-il, a décidé de se constituer en tribunal du peuple pour juger cet exploitateur du peuple et sa fille. Que ceux qui ont une accusation à formuler contre lui se lèvent et parlent chacun à son tour. Ensuite, si quelqu'un veut le défendre, il pourra parler sans crainte. Qui commence ?*

Le jeune fermier se leva le premier. Il raconta que Ngai, traître au peuple et à la patrie, l'avait toujours forcé à travailler plus qu'il ne pouvait et exigeait les redevances deux ou trois fois au lieu d'une. Un jour, même, Ngai était allé chercher les Français pour arrêter son fermier et l'avait fait torturer parce qu'il voulait s'approprier les dindons que le pauvre paysan venait d'acheter.

Je me souvenais de cette histoire et je ne devais pas être le seul. Elle n'était pas tout à fait vraie. Toutes les nuits on volait les dindons de Ngai et la fille du vieillard en parla devant la femme d'un gradé du poste qui était son amie. Le gradé et trois soldats montèrent la garde et surprirent le voleur... c'était le jeune fermier.

Ngai, lorsqu'on lui dit qui était le coupable, le fit relâcher après l'avoir sermonné et reprit ses dindons. Et maintenant le voleur vengeait son orgueil blessé en disant que Ngai était un traître et que sa fille était « mariée » comme deuxième femme avec le gradé français du poste. Tout le monde l'écouta sans songer que cette accusation était ridicule : il n'y avait qu'à regarder cette femme, âgée et grosse, pour voir qu'elle n'avait été ni la première ni la deuxième femme du gradé français. Le fermier ajouta aussi que les accusés avaient battu ses enfants pour s'amuser et qu'ils faisaient des signaux lorsque les Français avaient bombardé le village.

Thach à son tour vint dire que tous les habitants de son îlot – et il nous nomma tous les uns après les autres – exigeaient que le vieux Ngai fût condamné avec la plus ferme sévérité, et chacun des chefs d'îlot fit la même déclaration. Pour finir, au signal des responsables de quartier, toute l'assemblée cria sa haine, sans trop d'enthousiasme d'ailleurs. Alors Lua se leva et dit :

– *Je demande l'indulgence du peuple car cet homme est vieux et sa fille n'est pas trop méchante.*

On entendit quelques « Oui, oui ! » Les commissaires parlèrent entre eux puis la femme se leva et lut le jugement. On y déclarait que Ngai et sa fille étaient convaincus d'être des propriétaires fonciers exploitateurs du peuple, mais qu'on n'avait pu prouver qu'ils étaient inhumains et cruels puisqu'il n'y avait pas assez de témoignages contre eux. Cependant, comme aucun habitant du village n'avait parlé en leur faveur, ils étaient condamnés à la confiscation de tous leurs biens. Seule, une rizière serait laissée à la fille qui devait la cultiver elle-même, et Ngai devait faire dix ans de service dans une unité de travailleurs de reclassement ; cette peine n'était pas définitive et pourrait être rapportée s'il s'amendait et montrait par son assiduité au travail qu'il voulait devenir un bon serviteur du peuple.

On les emmena tous les deux et chacun rentra chez soi. Lac et moi nous n'osions pas nous regarder. Je savais que j'aurais dû parler car le vieux Ngai nous avait aidés quelques années plus tôt et sa fille était la marraine de mon fils aîné ; je savais aussi que celui qui l'accusait était un voleur, mais j'avais peur. Tout le monde avait peur et le Père Pétrus lui-même ne s'était pas montré. Pourtant, à lui tout seul, le vieux Ngai lui donnait plus d'argent que la moitié de la chrétienté et s'il avait pu faire son pèlerinage à Rome c'est parce que Ngai l'avait payé... Nous étions tous devenus lâches et nous ne savions plus où était la vérité.

**Tran – Mille bonheurs paisibles
(Editions Fasquelle, 1957)**



Hersage de la pépinière à riz.

L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE DANS LES PLAINES D'INDOCHINE EN 1935

Pays de champs régulièrement cultivés, pays d'habitat permanent, aux communications relativement faciles, les plaines maritimes de l'Indochine n'offrent cependant pas une économie uniforme. Le climat et les détails du relief, le régime des eaux plus que la nature des sols, la densité de la population comme les traditions ethniques entraînent une diversité que l'on ne prévoyait pas.

C'est ainsi que l'originalité cambodgienne trahit l'influence de tous ces facteurs : influences certaines, mais que l'on ne saurait précisément doser. Le Cambodgien conserve encore un certain goût de nomadisme, parmi d'autres traits qui le font plus proche que l'Annamite des peuples montagnards. Quand la récolte est faite, il entreprend de longs voyages que facilitent la sécheresse du sol et l'hospitalité de ses compatriotes. Profitant du rythme immuable des eaux qui se propage du Mékong sur tous les « stung » de son pays, il consacre à la pêche une grande part de son temps : au moment de la décrue, les berges des cours d'eau et des mares voient se construire des cases temporaires qui accueillent de nombreuses familles. Celles qui habitent à l'écart des fleuves,

sur le glacis rugueux et encore souvent boisé, font quelques raï et demandent à la forêt un complément appréciable de ressources : fruits et racines, huiles et résines, gibier que l'inondation rassemble sur les tertres.

Mais c'est la culture des champs permanents qui est cependant dans l'économie des deltas l'élément essentiel ; et avant tout, celle de la rizière.

La riziculture

Le riz est une céréale connue de temps immémorial en Indochine, où certains botanistes voient même son lieu d'origine. Simplement cuit à l'eau ou pétri en gâteaux, il tient une place considérable dans la subsistance de l'Annamite et du

Cambodgien : si le pain ne représente que 5 à 6 % des dépenses d'une famille française, le riz figure pour 70 à 80 % dans le budget du paysan annamite ; c'est la nourriture préférée des dieux et des hommes, du pauvre comme du riche, et l'habitant des plaines a l'esprit constamment tendu vers les soins que sa croissance exige. Soins qui ne sont pas partout semblables, et dont la diversité contribue à singulariser les aspects de la vie rurale.

Dans le delta du Mékong se sont conservés les modes de culture les plus rudimentaires, les plus extensifs, en raison de la faible densité de peuplement. Très nombreuses sont les variétés de riz – on en compte au moins 700 – selon les régions, la nature et l'altitude des terrains, le régime hydrologique. Mais on ne fait

ici qu'une récolte annuelle, en raison de l'alternance de saisons bien tranchées, dont l'une très aride.

Dans certaines régions, particulièrement sur les côtes orientales de la Cochinchine, des bouches du Dong Nai à celle du Bassac, il faut combattre la salure trop forte du sol, construire des diguettes contre les fortes marées, attendre les premières grosses pluies pour commencer la culture. Dans l'intérieur, la plus grande partie du sol est à l'abri de l'inondation et ne profite guère que de l'eau du ciel. Les semis et le repiquage, qui commencent en mai pour les variétés hâtives, s'y poursuivent jusqu'en août et même septembre, en pleine saison des pluies ; la récolte débute en novembre, mais bat son plein en janvier. Pas de façons compliquées ni de fumures ; les labours sont superficiels, les champs restent plusieurs mois en jachère ; sur les terrains hauts, le semis est parfois direct : ainsi, dans la région de Battambang, on ne repique pas.

La culture est cependant plus pénible dans les dépressions encore imparfaitement colmatées qui subsistent parmi les bras du Mékong et dans le Transbassac, en arrière de la frange littorale plus sèche. Dans les provinces de Vinhlong, Cantho, Soc-trang, le sol profond de ces cuvettes, souvent alourdi d'une espèce de tourbe, n'est pas labouré, mais, après faucardage des herbes, roulé et piétiné par les buffles ; un double repiquage est souvent nécessaire, et cependant la récolte est fréquem-

ment compromise par les crues : aussi une variété hâtive, moissonnée à la fin d'août, est-elle commune dans la région de Longxuyen. La culture du riz flottant, très répandue au Cambodge, s'est aussi propagée jusque-là : la plante, ensemencée directement en mai, se trouve déjà assez forte au début de l'inondation ; sa croissance accompagne dès lors la montée des eaux, pourvu que celle-ci soit assez régulière et ne dépasse pas un décimètre par jour ; après septembre, à la décrue, la plante, qui a pu atteindre 4 mètres de haut, retombe, émet des racines adventives et de nouvelles tiges. La moisson a lieu de décembre à janvier.

Au Cambodge, plus de 90 % des rizières ne sont cultivées qu'en saison pluvieuse ; la superficie travaillée pendant la saison sèche dépend des besoins locaux.

La colonisation est beaucoup plus ancienne dans les deltas du Tonkin et du Nord-Annam, la population plus dense, le sol partout exploité ; la riziculture y exige du paysan des soins plus attentifs et un labeur plus astreignant. Elle s'effectue en fonction de l'endiguement qu'elle a d'abord sollicité, et qui domine ici toute

la vie rurale. Si les documents écrits ne signalent de constructions de digues qu'à partir du XI^e siècle, il est vraisemblable qu'elles commencèrent à une époque plus lointaine, sous l'influence des colons émigrés de Chine, où cette pratique était courante bien avant l'ère chrétienne. Les remblais d'abord isolés se rejoignirent peu à peu, s'épaissirent et s'exhaussèrent à mesure que la population augmentait et que les besoins de terre devenaient plus grands. A notre intervention, les remparts étaient continus le long des fleuves et des principaux arroyos ; le développement des grandes digues atteignait 2 000 kilomètres au Tonkin, leur hauteur dépassait souvent 8 mètres ; il y avait là tout un lacs artificiel et compliqué, représentant un volume énorme de terres remuées à bras d'hommes ; c'est encore un spectacle fréquent et suggestif que celui de ces fourmillières annamites s'affairant auprès d'une digue éventrée, la restaurant motte après motte.



Arrachage des jeunes pousses avant repiquage.

A l'abri de ces levées, la culture du riz est en somme continue ; il n'est pas de mois dans l'année où cette céréale ne préoccupe le paysan. La principale récolte est celle dite du dixième mois, selon le calendrier chinois et annamite, en retard de quelques semaines sur le nôtre : normalement le riz est semé en mai-juin, repiqué en juillet-août, moissonné en octobre-novembre. Mais alors sont déjà commencés les semis pour l'autre campagne rizicole : celle dite du cinquième mois, dont les travaux se succèdent d'octobre à juin, et qui profite du crachin.

La plus grande partie des rizières, dans ces plaines du Nord, peuvent porter les deux récoltes ; celles qui sont trop hautes pour être irriguées en hiver ne sont cultivées que pour le dixième mois ; au contraire, celles qui sont couvertes en été d'une couche d'eau trop épaisse ne reçoivent que le riz du cinquième mois. Aussi ce dernier est-il particulièrement abondant dans les bas-fonds qui évoquent encore, en arrière des cordons littoraux, l'ancienne lagune : dans le Tonkin méridional, en arrière de Nam Dinh et Ninh Binh, s'étale en été un immense marais livré aux pêcheurs ; il faut attendre février

pour voir la plante nourricière s'emparer à nouveau du sol sur la rive droite du Day. Cependant les diverses catégories de rizières sont généralement très enchevêtrées : elles coexistent dans la plupart des cantons, multipliant ainsi les travaux du paysan, couvrant le sol d'un perpétuel bariolage.

Sauf en d'infimes parcelles situées en bordure de la montagne, le riz n'est ici jamais semé directement dans la terre où il mûrira. Le paysan confie les graines à des pépinières ; le sol, transformé en une vase presque liquide et abondamment fumé, est bientôt couvert par le velours dense des jeunes plants ; après quelques semaines, ceux-ci sont arrachés, liés en bottes et transportés dans le champ plusieurs fois labouré et hersé ; les femmes les repiquent alors, avançant en ligne, souvent dans l'eau jusqu'à mi-cuisse, courbées sous une lumière cruelle que réverbère la nappe étincelante. Il faut encore herser et sarcler à la houe, entretenir les diguettes et maintenir dans les rizières, en dépit de la sécheresse, la couche d'eau indispensable jusqu'à la maturation ; partout oscillent, à bout de bras ou de cordes, les paniers et les grandes écopés de bambou, transvasant d'un champ à l'autre le liquide précieux dérobé jusqu'à la moindre flaque. On comprend l'animation joyeuse que suscite la moisson, après ces durs travaux, lorsqu'elle n'est pas trop déficitaire.

Dans l'Annam central et méridional, les terres à deux récoltes annuelles de riz sont relativement rares ; le décalage de la saison des pluies détermine de nombreuses variations dans les dates et les durées des campagnes culturales ; le riz de saison sèche se moissonne surtout au troisième ou cinquième mois, le riz de saison pluvieuse au huitième, dixième ou douzième. Il n'est pas de mois où le riz ne mûrisse dans quelque coin de l'Indochine : labours, semis, repiquages s'enchevêtrent au cours de l'année.

Les cultures accessoires

Si la rizière occupe jusqu'à 70 % du sol dans le Tonkin et certaines provinces de la Cochinchine orientale, si elle manque bien rarement dans les paysages des deltas, elle laisse cependant place à d'autres cultures.

Celles-ci profitent ordinairement des alluvions hautes, fraîches et légères qui bordent les cours d'eau. Ainsi au Cambodge, tandis que les « beng » submergés plusieurs mois dans l'année sont voués à la rizière, les berges et les îles portent les plantes de « chamcar » qui s'étendent avec le retrait des eaux : les principales sont le maïs, le tabac, le mûrier, le cotonnier, la canne à sucre. On les retrouve sur les tertres sablonneux (« giong ») et sur les

bourrelets fluviaux plus étalés de la Cochinchine. Les vergers, les jardins, les petits champs des rives contrastent avec la plaine craquelée de sécheresse, verte de pousses fraîches ou jaune de riz mûr. Les cocotiers couvrent plusieurs milliers d'hectares sur les berges des défluent dans la Cochinchine centrale, aux environs de Mytho et de Vinhlong surtout ; ils prospèrent jusqu'au bord de la mer dans les provinces annamites du Binh Dinh et du Phu Yen. Un peu plus au Nord, celles du Quang Ngai et du Quang Nam s'enorgueillissent de leurs cannes à sucre : culture qui se fait aussi de préférence sur les terres hautes avoisinant les cours d'eau, et qui alterne parfois avec le riz, le maïs ou la patate ; l'évolution de la canne à sucre, qui n'est pas irriguée, dure un an, mais souvent on la laisse en terre pour une deuxième récolte, très inférieure à la première. Le cannelier est produit dans les mêmes provinces, mais son écorce est estimée bien plus bas que celle de l'arbre sauvage, qui se raréfie dans les forêts de la chaîne annamitique. Les théiers abondent dans le Centre-Annam, sur les alluvions légères ou sur les premières pentes de la montagne : dans les plantations indigènes, ils sont souvent mêlés à des arbres fruitiers.

Au Tonkin et dans le Nord-Annam, les mûraies garnissent fréquemment les berges, où elles sont envahies par les crues : la cueillette peut se faire en bateau, en août et en septembre ; l'arbuste est taillé chaque année, après le retrait des eaux, et la plantation dure environ dix ans. Les provinces littorales du Tonkin, au Sud de Haiphong, exportent dans tout le Nord de l'Indochine le tabac qu'elles produisent en hiver sur les rizières du dixième mois, dont le sol est pulvérisé, fumé et fréquemment arrosé. On fait encore un peu de coton, de canne à sucre. Mais la densité de la population augmente le rôle de certaines plantes vivrières. Le maïs, semé dans les alluvions des lits majeurs, entre les digues, peut souvent donner deux récoltes avant l'inondation. La patate, introduite au XVII^e siècle, n'a pas une part négligeable dans la subsistance du paysan tonkinois, au cours de la période de « soudure » entre les deux récoltes de riz : on peut en dire presque autant des haricots et doliques, dont les rangs s'intercalent à ceux du maïs, du mûrier, de la patate. Ces plantes auxquelles est propice la fraîcheur humide de l'hiver tonkinois occupent aussi une proportion médiocre des terrains hauts cultivés en riz du dixième mois ; mais la plupart de ceux-ci restent en jachère après la moisson ; dans la zone littorale, les patates et les haricots s'alignent en saison sèche sur les flèches sableuses, tandis que les dépressions intermédiaires nourrissent le riz du cinquième mois : variété de produits qui multiplie les soins dont est l'objet cette terre surmenée.

L'élevage

Tous ces travaux nécessitent l'emploi d'animaux domestiques. Au Cambodge et dans le Bas-Laos, les bœufs tirent sur les pistes la petite charrette grinçante, en forme de mandoline, qui mena Pierre Loti à Angkor. Mais ailleurs ils sont seulement attelés, un par un dans le Nord, en couple dans le Sud, à la charrue rudimentaire, ou bien à la herse aux onze dents sur laquelle monte le conducteur pour qu'elle enfonce mieux. Les transports sont laissés aux humains : tandis qu'ils trottaient en longues files sur les routes, les épaules endolories par le fléau du balancier, qu'ils s'épuisent à pousser les charrettes ou les lourdes brouettes chinoises, les bœufs et les buffles les regardent passer en broutant l'herbe des talus.

Herbe bien rare ! Son absence de cette terre vouée tout entière à l'alimentation directe de l'homme, autant que la pauvreté du paysan, est le grand obstacle à un élevage rationnel. Les bœufs et les buffles, ceux-ci avec une corde passée dans les narines, sont conduits par les enfants le long des diguettes ou dans les cimetières ; c'est seulement lors des grands travaux que quelques kilos d'herbe supplémentaire, achetée au marché ou cueillie par la famille, leur sont donnés pour la nuit. Aussi l'entretien du bétail compte-t-il pour bien peu dans le budget d'un paysan annamite. Le lait et les produits dérivés sont des aliments ignorés, il est vrai, comme dans tout l'Extrême-Orient, et le bétail n'est pas abondamment sacrifié lors des cérémonies, à l'exemple de la montagne : seuls le porc et la volaille figurent assez souvent dans le menu du paysan. D'après les statistiques officielles, il n'y a pas dans les plaines, en moyenne, plus d'un animal de trait – bœuf ou buffle – par quatre habitants.

Les bœufs, bossus ou non, à la robe d'un jaune clair, rustiques, menus à la mesure de leur alimentation déficiente – le poids vif d'un bœuf tonkinois varie entre 200 et 300 kilos – travaillent dans les sols légers, où une femme suffit à les conduire. Ils sont plus nombreux que les buffles dans l'Annam et le Cambodge, qui en fournissent aux plaines voisines. Les buffles l'emportent au Tonkin et en Cochinchine : ces animaux puissants conviennent aux terres lourdes et profondes, comme les rizières tonkinoises du cinquième mois, où ils enfonce parfois jusqu'au poitrail dans la vase. Malgré sa corpulence, le buffle est délicat : s'il peut se contenter de l'herbe rude des marais et s'il ne craint pas le tigre, il ne travaille pas aussi bien que le bœuf aux heures chaudes de la journée ; malgré son cuir épais, il redoute l'assaut des moustiques, auxquels il échappe par de longues stations dans les mares, d'où seule émerge sa tête aux vastes cornes.

Cet élevage rudimentaire ne s'accompagne d'aucune transhumance, sauf celle qui est déterminée dans le Sud par le régime des eaux et qui paraît exception-

nelle : de la Cochinchine du Nord, un certain nombre de propriétaires envoient en été leurs bêtes sur les terres plus hautes du Cambodge, les louant ou les donnant en garde : elles reviennent pour les labours en janvier, après la décrue.

L'exploitation de la terre et le régime de la propriété

Les modes de culture sont en rapport direct avec la densité de la population et le régime de la propriété. Celle-ci est très morcelée dans les deltas du Tonkin et de l'Annam. Il est probable que jadis la terre y fut un bien collectif, comme elle l'est souvent restée, théoriquement au moins, parmi les populations montagnardes. Nous ne connaissons sans doute jamais d'une façon précise les causes et les étapes de cette évolution qui aboutit à la prédominance des biens privés : il semble bien qu'elle fut déterminée par le relâchement des liens sociaux et religieux qui unissaient la tribu, par les progrès de la notion d'État et le déclin de la féodalité ; peut-être aussi l'accroissement de la population, en exigeant du sol une production plus grande, favorisa-t-il l'appropriation individuelle. Certains voient un témoignage de l'ancienne communauté agraire dans l'article du Code annamite qui ordonne la réintégration au domaine public de toute terre laissée en friche.

En fait la propriété communale est aujourd'hui bien réduite : elle ne doit pas représenter plus de 1/5^e de la superficie cultivée au Tonkin, plus de 1/4 en Annam ; il est exceptionnel qu'elle forme la quasi-totalité des terres du village, comme dans quelques communes du Quang Tri. L'exploitation de ces sols s'effectue selon des modalités très variées, mais qui favorisent généralement les notables et les riches : il arrive souvent qu'ils soient affermés, ou réservés aux miliciens que la commune est tenue de fournir ; aussi ne corrigent-ils que dans une bien faible mesure l'inégalité des biens privés.

Si cette inégalité est réelle, c'est pourtant la petite, la très petite propriété qui est de beaucoup la plus répandue. En effet, d'après la coutume annamite, les biens sont divisés par parts égales entre tous les enfants, filles et garçons, le fils aîné recevant seulement une part supplémentaire, le « huong hoa », la part de l'encens et du feu, dont les revenus lui permettent d'assurer convenablement le culte des ancêtres. Ainsi s'est trouvé constamment aggravé le morcellement du sol. Dans le delta du Tonkin 62 % des chefs de famille possèdent moins de 36 ares, et 30 % ont moins de 180 ares. Comme leurs biens sont rarement attenants, les parcelles de 20 ares ne se rencontrent guère que dans les terres de colonisation récente, sur les lais de mer ou sur la marge intérieure des deltas. On compte en moyenne 12 parcelles à l'hec-

tare, et il y en a jusqu'à 14 000 sur le territoire de certains villages populeux. Dans la province de Bac Giang, le Service Forestier, voulant louer 2,5 hectares de rizière haute pour y créer des pépinières, fut obligé de traiter avec soixante-seize propriétaires.

Dans les plaines du Nord et du Centre-Annam, 65 % des familles n'ont pas 50 ares de champs : ce sont des lopins minuscules, disséminés sur tout le territoire de la commune. La superficie moyenne de la propriété augmente dans le Sud-Annam, moins peuplé, et où la pêche nourrit de plus nombreux indigènes. Les dunes sont souvent incultes ici, tandis que dans le Nord, sur les cordons littoraux, on est frappé par l'étroitesse des champs que séparent des haies d'agaves ou de bambous ; mais le morcellement est à peine moins poussé dans les vastes bassins de rizières, où les lopins ne sont plus délimités que par de basses diguettes, vite masquées par la croissance des plants ; on se dispute encore plus les alluvions fraîches des berges. Ainsi comprend-on la minutie de la culture, qui tient souvent du jardinage.

C'est le faire-valoir direct et familial qui est la règle générale. Cependant les grands et moyens propriétaires, ceux qui ont au moins 10 hectares, recourent volontiers au fermage ou, moins souvent, au métayage. Les conditions des contrats sont d'ailleurs très variables. Beaucoup de petites gens ont aliéné les terres qu'ils exploitent contre un prêt usuraire dont leur imprévoyance retarde indéfiniment l'extinction. Ils doivent même souvent louer le buffle ou le bœuf qui les aide, ou bien acheter chaque année la bête qu'ils revendront après le dernier hersage. Cependant la culture ne suffit pas toujours à leur subsistance. Beaucoup sont en outre colporteurs ou artisans pendant la morte-saison ; c'est souvent durant l'année entière l'occupation de certains membres de la famille. Au moment des grands travaux, repiquage et moisson, des bandes d'hommes et de femmes vont louer leurs bras sur les terres des riches. Leur nombre et le taux de leur rémunération varient beaucoup avec les années, selon le rendement de la récolte : c'est la moisson du cinquième mois qui leur vaut souvent les salaires les plus hauts, car il faut la hâter, sous la menace des premières grosses pluies.

En Cochinchine, la propriété est encore plus inégalement répartie que dans le Tonkin et l'Annam. Plus nombreux sont les fermiers, et surtout les domestiques et journaliers qui ne possèdent pas un seul champ. Il faut cependant distinguer : dans l'Est, autour de Saïgon, entre les vases saumâtres de la côte et les premières langues de brousse ou de forêt, c'est encore la petite propriété qui l'emporte ; ces régions sont en effet les premières colonisées par les Annamites et les plus peuplées. Dans les plaines de Cholon et de Gocong, plus de 40 % des familles



Préparation de la pépinière à riz.

rurales possèdent de 1 à 5 hectares. Dans le centre, autour de Mytho, les exploitations de moins d'1 hectare, de 1 à 5 hectares, de plus de 5 hectares se partagent à peu près également le sol. La superficie moyenne est ainsi déjà plus forte qu'au Tonkin. Les terres neuves de l'Ouest la voient augmenter encore : dans la province de Cantho, 23 % des propriétaires ont plus de 10 hectares ; dans celles de Rachgia et Baclieu, la proportion atteint 28 et 31 %, et plusieurs dizaines de familles ont réuni plus de 500 hectares. La Cochinchine entière compte moins de parcelles que certaines provinces tonkinoises : ainsi celle de Bac Ninh, qui en a 1 million et demi. Les terres communales, généralement louées tous les trois ans aux enchères, sont encore moins étendues qu'au Tonkin.

Les domaines de moins de 10 hectares sont exploités ordinairement, comme dans le Nord, par le propriétaire lui-même. Au-delà, ils sont divisés en lots, de 5 à 10 hectares généralement, confiés à des sortes de fermiers, les « ta dien » ; le propriétaire prête la terre et paie l'impôt, le « ta dien » fournit la case, le cheptel mort et vif, son travail et celui de sa famille ; à la récolte, il paie comme loyer un certain nombre de mesures de paddy fixé d'avance ; il entretient lui-même, le cas échéant, la main-d'œuvre supplémentaire.

Les domestiques permanents sont aidés par une population flottante de travailleurs, beaucoup plus nombreux qu'au Tonkin et qu'en Annam. Faucheurs, repiqueuses, moissonneurs se déplacent par équipes dont le chef traite avec l'employeur. Ils sont payés à la journée ou à la tâche et, grâce à l'échelonnement des travaux selon les terrains, peuvent vivre ainsi plusieurs mois ; dans Baclieu, 4/5 environ de cette main-d'œuvre temporaire vient des autres provinces de la Cochinchine.

Au Cambodge, c'est de nouveau l'exploitation familiale qui est la pratique

générale. Le roi était naguère le maître éminent de toute la terre ; ses droits étaient consacrés par des redevances et des corvées que multipliaient les exactions des mandarins. L'homme du peuple, le « reas » cambodgien, était encore plus pressuré que le « dan » annamite. Cependant la possession continue équivalait en fait à la propriété ; le Cambodgien pouvait aliéner ses champs et les transmettre à ses enfants. Nous avons consacré officiellement cette coutume. La masse des Cambodgiens sont de petits propriétaires, cultivant moins d'un hectare sur les berges, de 1 à 5 hectares dans l'intérieur ; quantité nécessaire à la vie de la famille. Les fermiers et les métayers sont très rares, ainsi que les journaliers agricoles. L'entraide est très pratiquée : on voit souvent une dizaine d'attelages labourant ou hersant à la fois la même rizière ; mais il n'y a pas de terres communales à répartition périodique.

L'habitat et la commune

Le régime de la propriété contribue à différencier l'habitat dans les plaines de l'Indochine.

Il faut souligner d'abord le contraste entre les cases annamite et cambodgienne, qui surprend le voyageur remontant le Mékong. L'habitation cambodgienne ressemble beaucoup à celle des Laotiens : le toit est seulement moins aigu, et les feuilles du palmier à sucre servent à le couvrir ainsi qu'à confectionner les cloisons ; mais c'est encore une case sur pilotis, une variante de ce type si fréquent dans l'arrière-pays parmi les Thaï et les Indonésiens. Le modèle n'a guère dû changer depuis l'époque d'Angkor et même du Fou Nan : il illustre le rôle de transition que les Cambodgiens semblent tenir à plus d'un titre entre gens des deltas et montagnards, dans leurs plaines encore relativement boisées.

Du Nord au Sud de l'Indochine, l'Annamite a répandu son habitation

rectangulaire, construite à même le sol. L'absence de pilotis a semblé paradoxale dans ces plaines exposées à l'inondation. Mais on n'avait pas assez remarqué que les sites d'habitat sont généralement les terrains les plus élevés : bourrelets de fleuves, bases de collines, flèches littorales. Il est possible d'ailleurs, sinon prouvé, que les Annamites aient autrefois construit leur case sur pilotis : on trouve encore, aux abords de la zone montagneuse, des habitations mixtes, dont une partie repose sur le sol ; tandis que l'autre est surélevée. La suppression des pilotis aurait peut-être accompagné la construction des digues ; mais elle paraît être aussi une conséquence du défrichement : le bois s'est fait de plus en plus rare dans les deltas du Nord, où se fixa le type de la case actuelle parmi tous les autres éléments de la civilisation annamite.

Les bambous pour la charpente et les cloisons, le torchis pour les murs, l'herbe à paille ou les palmes de latanier pour le toit, tels sont les matériaux ordinaires de cette habitation. Parfois cependant, les pierres empruntées aux collines voisines lui assurent une durée plus longue ; la tuile, mal cuite au feu de paille de riz ou de broussailles, est de plus en plus employée.

Les dimensions, le décor et le plan varient sans doute d'après la fortune du propriétaire : le nombre des pièces aussi. Chez les très pauvres gens, il peut n'y en avoir qu'une, éclairée seulement par la porte. Mais on en rencontre couramment trois : chambre et grenier, séparés par la salle d'honneur, celle où l'on reçoit l'étranger sur le lit de camp couvert de nattes, devant l'autel familial où reposent, attachées aux tablettes inscrites, les âmes des ancêtres.

La présence des morts est sans cesse attestée : ils continuent à faire partie de la famille, qui est ici comme en Chine la base de la société. Ce n'est pas la famille étroite de chez nous : les collatéraux restent solidement reliés à la maîtresse branche de la souche commune. Le fils marié ou le gendre peut habiter, pendant quelques années au moins, avec les parents, dans la même case, ou dans un bâtiment indépendant donnant sur la même cour, pavée de briques chez les riches. L'étable rudimentaire, souvent ouverte à tous les vents, et la cuisine où réside le génie du foyer, soigneux observateur des démarches humaines, sont fréquemment aussi des édifices isolés. Tout cet ensemble est entouré d'une palissade de bambou tressé ou d'une haie qui enferme aussi un jardin ; là poussent des légumes et quelques plantes d'agrément sous les arbres familiers : bananiers aux grandes feuilles déchirées où se joue le soleil, orangers grêles, manguiers sombres et touffus, jacquiers aux fruits gonflés sur le tronc comme d'énormes pustules, aréquiers portant haut leur léger panache de palmes et prêtant leur tronc droit et fin à la liane du bétel.

Les jardins sont plus ou moins vastes, les cases plus ou moins serrées suivant le relief, car tous les terrains irrigables sont réservés à la rizière. Les villages peuvent s'allonger sur plusieurs kilomètres le long des digues ou des cordons littoraux, se tasser sur des buttes au milieu des cuvettes inondées ; mais la maison isolée est très rare, sauf en quelques zones de colonisation récente, comme les plaines littorales des environs de Moncay, et surtout certains cantons de Cochinchine.

Au-dessus de la famille, la commune forme une association aussi vivante qu'elle, et plus originale, semble-t-il, en Extrême-Orient. Elle comporte tantôt une seule agglomération, grosse parfois de 5 000 habitants au Tonkin et dans le Nord-Annam, tantôt plusieurs villages. Mais les cases sont masquées par les hauts bambous de l'enceinte et les arbres variés des jardins ; on ne voit, dans la vaste rizière, que des taches boisées, aux limites souvent rectilignes dans les plaines du Nord, plus souples en Cochinchine.

La commune annamite n'est pas seulement un ensemble de propriétaires et de champs, mais la réunion d'individus liés par un même culte. Les frontières des territoires communaux sont souvent très enchevêtrées, compliquées de nombreuses enclaves ; mais tous les habitants participent à la protection du génie. Le génie communal est souvent représenté dans les traditions écrites comme le fondateur, le chef qui, fréquemment arrivé du Nord, source de toute lumière, a dirigé les efforts des premiers colons. Cependant il est difficile de retrouver dans ces documents villageois, d'ailleurs jalousement dérobés aux regards étrangers, l'histoire de l'occupation du sol. Les détails d'apparence véridique sont coulés dans le moule uniforme d'une rédaction officielle, et souvent adultérés.

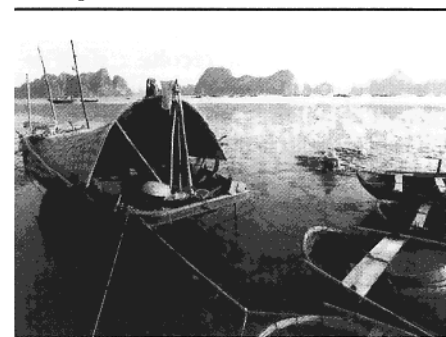
Chaque commune a un « dinh » : sa charpente sculptée, ses hautes colonnes, son toit vaste et cornu composent, à l'abri des manguiers et des flamboyants, un édifice d'une élégance sobre, d'une majesté rustique. C'est le temple du génie : sa tablette, aux lettres d'or éclatant sur fond rouge, s'érige dans la pénombre, au-dessus de l'autel laqué qu'entourent les armes rituelles et parfois les montures sacrées, cheval et éléphant. Aux anniversaires de la fondation du village ou de la mort du génie, si une épidémie désole la commune, si le riz se dessèche et jaunit dans la terre altérée, la tablette placée sur un siège, abritée sous un dais, est sortie de sa demeure ; au son perçant des fifres, aux battements rythmés des gongs de cuivre et des tambours en peau de buffle, la procession, hérissée de bannières dentelées où grimace et ondule l'immanquable dragon, se déroule autour de la commune ou à travers les champs : que le génie protège ce domaine qui est le sien, ces êtres qui tous se réclament de lui ! Et les pétards crépitent, qui dispersent les mauvais souffles ; et, dans la cour du « dinh », les

cubes de bambou couverts de clinquant et de papier d'étain, symboles des précieux métaux, brûlent par monceaux. Devant la tablette qui a repris place sur son autel, vieillards et notables, vêtus de longues tuniques de soie, grandis par leurs chaussures de cuir et de carton aux semelles épaisses, coiffés de bonnets ailés, lisent les invocations d'usage et, se prosternant longuement, offrent les tasses d'alcool, les bols de riz gluant, parmi les fumées de l'encens.

Dans le « dinh », sous la protection du génie, sont discutées les affaires de la commune. Mais la démocratie n'est guère ici qu'une apparence : si tous les habitants sont convoqués aux assemblées générales, en fait la décision dépend seulement d'une minorité qui comprend les vieillards, les lettrés, les gens riches. Ce sont eux qui composent les premières classes de la commune, c'est à eux que sont réservés les plus hautes places, les nattes les plus propres et les meilleurs morceaux, lors des grands banquets qui clôturent les fêtes villageoises. Ils forment une oligarchie toute puissante, au pouvoir d'ailleurs occulte ; ce n'est pas parmi eux que se recrutent les agents d'exécution, comme le maire, ce « ly truong », qui représente la commune devant l'administration supérieure. Celle-ci trouve à la fois les limites et la commodité de son action dans la persistance de ces républiques rurales.

Au contraire, les cases cambodgiennes sont rarement très agglomérées. Elles s'égrènent sur les berges, parmi les frondaisons des vergers ; ou bien, à l'écart des fleuves, se dispersent auprès de leurs rizières, saupoudrant la plaine de bâtiments isolés ou de minuscules hameaux. A ce relâchement de l'habitat correspond une commune, le « khum », beaucoup moins forte et vivante que la commune annamite, malgré nos efforts. Sous l'ancien régime, le chef du village cambodgien n'était pas, comme le ly truong, le délégué des notables vis-à-vis de l'administration, mais le serviteur très humble du pouvoir central.

Les pêcheurs



Dans ces sociétés rurales des plaines indochinoises, il y a cependant place pour d'autres activités que le travail des champs ; elles sont d'ailleurs nécessaires, la terre ne suffit pas à l'homme. Les poissons et les produits dérivés sont, après le riz, l'élément principal de la subsistance indigène à laquelle ils apportent l'azote

indispensable. Dans les cantons les plus reculés des deltas, il n'est point de famille qui n'ait sa petite provision de saumure, et celle-ci, colportée par les marchands du bas pays, pénètre avec le sel jusque dans la montagne.

La pêche en eau douce ne se pratique pas seulement dans les fleuves où elle était souvent réservée, par privilège royal, à des communes déterminées ou aux habitants de villages flottants ; elle est plus active encore dans les arroyos, et dans ces mares naturelles ou artificielles qui entourent les villages et où l'on cultive en outre des légumes aquatiques ; les rizières basses, submergées en saison des pluies, s'y prêtent aussi : elles couvrent de vastes superficies dans le Tonkin méridional, en Cochinchine et au Cambodge. Les engins et procédés employés sont très nombreux : barrages fixes, épuisettes, nasses de rotin et de bambou, lignes simples ou à hameçons multiples, filets de toutes formes, depuis l'épervier, le tramail, le carrelet, jusqu'à la longue senne, harpons, stupéfiants végétaux. Lorsqu'il s'agit d'une pièce d'eau communale, toute la population est convoquée à son de trompe ou de conque marine : spectacle pittoresque que celui de cette humanité grouillante, hommes, femmes et enfants, pataugeant dans la mare lentement asséchée, et la vidant de sa faune la plus minuscule.

Le lac Tonlé Sap, au Cambodge, est le plus fabuleux vivier de l'Indochine ; il paraît certain que cette richesse contribua à fixer Angkor Thom sur ses rives. La pêche est ici liée au régime du Mékong. A partir de juin, l'inondation s'étend progressivement ; les eaux envahissent les forêts riveraines où les poissons trouvent une nourriture abondante, et, entre les branches et les racines, des abris propices à leur frai. C'est l'époque des transports : les chaloupes à vapeur sillonnent le lac, vaste comme une mer ; le riz de Battambang est évacué sur Cholon. Puis le niveau baisse en même temps que celui du Mékong ; en décembre, le Tonlé Sap n'est plus qu'un grand marais, d'où émergent des bancs de sable, et qui réverbère sous le ciel pur une lumière cruelle. Il ne communique plus avec son émissaire que par des canaux étroits et vaseux, où les barques se glissent avec peine. Mais les pêcheurs sont déjà arrivés. Ils sont 30 000 environ chaque année : Cambodgiens, Malais, Chinois, Siamois, Annamites de Bassac. Ils font des opérations fructueuses dans le lac rétréci, où la variété des espèces est extraordinaire, depuis les petits clupéidés et siluridés qui se déplacent en bancs très denses et argentés, jusqu'aux individus de 1 à 2 mètres de long, parfois armés de scies ou de piquants fort dangereux.

Outre les villages permanents, comme Kompong Chnang, juchés sur de hauts pilotis, et alors très animés, de nombreux édifices encombrant les rives ; derrière les barques et les maisons flottantes, des claies de bambou assurent le séchage des filets

et des poissons ; le salage et le fumage de ceux-ci, la préparation de l'huile se poursuivent tard dans la nuit, parmi les fumées nauséabondes, sous l'effigie grossière et encensée du génie protecteur. Les pêcheurs du Tonlé Sap travaillent parfois au compte d'un grand entrepreneur : ils emploient alors des filets de plusieurs kilomètres de long, manœuvrés par de nombreuses barques.

Si la fécondité du Grand Lac cambodgien provoque des migrations humaines assez amples, la pêche maritime n'est guère qu'une pêche côtière. Elle engendre pourtant une véritable catégorie sociale. Même au Tonkin et dans le Nord-Annam où la culture s'étend souvent jusqu'au rivage, certains villages ne possèdent pas de champs et l'exploitation de la mer est toute leur vie. Les pêcheurs sont surtout nombreux dans les îles au Nord de Haï-phong et dans les estuaires à l'abri des vents. Leurs cases, minuscules et grouillantes d'enfants, s'agglomèrent sur le sable jaune et nu, en arrière de la plage où sèchent les filets et où sont échouées les embarcations : jonques pontées parfois, mais plus souvent sampans, ou même simples radeaux de bambou portant gouvernail et voile de toile ou de natte.

En dépit de procédés très variés et ingénieux, ce matériel rudimentaire interdit au pêcheur annamite les longues absences. Il ne s'éloigne pas à plus de 7 à 8 kilomètres du rivage, et généralement revient à la nuit. Bien souvent même, la pêche côtière ressemble à la pêche en eau douce, avec ses nasses, ses barrages de bambou, ses petits traîneaux qu'on pousse du pied sur la vase pour la capture des crabes ou des crevettes.

C'est le Chinois qui exploite avec le plus de profit le golfe du Tonkin, où les traités lui reconnaissent droit de pêche : chaque année, à partir de septembre, plusieurs centaines de jonques partent de Pak Hoi, Hoi Hao, Amoy, vers le Sud ; elles jaugent jusqu'à 60 tonnes, et portent jusqu'à 18 individus. Elles travaillent surtout au grand chalut, tiré par deux embarcations ; elles ramènent à leur port d'attache, de février à juin, plusieurs milliers de tonnes de poisson.

La pêche nourrit quelques villages fixés sur les dunes épaisses de l'Annam central ; mais c'est au Sud du cap Varella, sur le plateau continental de nouveau élargi, qu'elle devient le plus fructueuse ; de solides jonques à voiles permettent de tenir la mer pendant plusieurs jours ; le sel abonde sur ces côtes qui connaissent plusieurs mois de sécheresse, et quelques centres urbains se livrent à la fabrication des saumures. Le plus peuplé est Phanthiet, la capitale du Binh Thuan, bâtie sur les sables fauves : grand centre du « nuoc mam », exporté dans toute l'Indochine.

La petite pêche se pratique encore sur les côtes de Cochinchine, et surtout dans les estuaires. Les Chinois ont établi de nombreuses pêcheries à filets fixes sur la

rive cambodgienne du golfe de Siam, fréquentée en outre par quelques bateaux du Sud-Annam : l'île de Phu Quoc est renommée pour ses saumures.

Les artisans

Dans l'intérieur des deltas annamites, certains villages sont peuplés d'artisans ; on observe ici une véritable spécialisation industrielle. Peu marquée en Cochinchine, elle apparaît au contraire très ancienne et vivace dans les deltas du Nord, où elle se trouve favorisée par la surpopulation. Elle offre des traits en apparence contradictoires. Elle est rarement absolue, en ce sens que la plupart des artisans possèdent des terres et continuent à les cultiver eux-mêmes : sur 6 millions et demi d'Annamites qui peuplent le Bas-Tonkin, on évalue à 200 000 ceux qui donnent à une industrie familiale la plus grosse part de leur activité, mais à 800 000 peut-être ceux qui lui consacrent quelques semaines au moins dans l'année. Spécialisation très poussée par contre, si l'on considère le caractère exclusif et étroit de la fabrication : un village confectionne des paniers de bambou, un autre leurs couvercles ; celui-ci cuit des marmites de terre, mais vend les cendres de ses fours à une agglomération très éloignée qui s'en sert pour émailler des poteries d'un autre type. Ici on dévide la soie, là on la file, et ailleurs on la tisse : encore tisse-t-on rarement plusieurs sortes d'étoffes. De même les couffins de riz, les paniers à volaille et ceux qu'on suspend au fléau ont des origines diverses.

Ce n'est pas la proximité de la matière première qui justifie cette division du travail, mais la présence d'une main-d'œuvre abondante, la pauvreté et la routine. On a signalé l'emplacement déconcertant de certaines industries : les gens de Lac Thi (Tonkin) confectionnent des chapeaux coniques avec des feuilles de latanier ramassées dans la montagne et descendant par le Fleuve Rouge ; comme ils habitent à l'écart de ce fleuve, ils sont obligés à des transports pénibles ; cependant ils vendent aux artisans de Ninh Xa, village riverain qui fabrique d'autres objets, les bambous plantés autour de leurs cases. Il arrive que la femme confectionne d'autres objets que son mari.

L'initiateur de ces petits métiers semble avoir été souvent un homme du Nord, descendu de Chine au Tonkin, du Tonkin en Annam, fixé dans tel village par hasard ou sur l'invitation d'un mandarin. Il formait des ouvriers, la commune obtenait de la cour un privilège spécial et un monopole. Ainsi grossissait le noyau industriel, suivant les disponibilités de main-d'œuvre et les besoins de la consommation.

Jalousie de leurs procédés, hostiles au perfectionnement, ces groupements d'artisans restent presque toujours solidement attachés à la terre. Ceux qui n'ont plus assez de champs fournissent pour la

moisson des équipes d'ouvriers agricoles. Ils ne sont marqués d'aucune infériorité sociale, ne forment pas de castes analogues à celles de l'Inde : c'est surtout par l'étude de la Chine qu'on éclairera les singularités de leurs traditions et de leurs techniques. Par suite de la pauvreté et de l'imprévoyance annamite, l'outillage est rudimentaire ; on ne constitue pas de stock de matière première au moment favorable ; on vend hâtivement les objets fabriqués, pour se procurer l'argent qui permettra de vivre quelque temps.

L'extension de ces industries familiales est très variable selon les produits. La filature et le tissage du coton et de la soie, la vannerie et le travail du bois sont les plus répandues ; elles nourrissent dans presque tous les deltas de nombreux groupes d'ouvriers. La poterie est déjà plus concentrée ; en certains villages, dont la réputation s'étend au loin, se sont développés des ateliers qui exigent du patron une mise de fonds relativement importante ; on y fabrique plusieurs types de récipients : jarres à eau ou à saumure, théières, vases, terrines et bols, pots à chaux pour la chique de bétel, petits cercueils où l'on enfermera, deux ou trois ans après les obsèques, les ossements des morts. Les villages de fondeurs, de chaudronniers sont très rares : on n'en rencontre que deux dans le delta du Thanh Hoa qui nourrit au moins 750 000 habitants.

Il est par contre des fabrications qui, par leur simplicité, se prêtent admirablement à l'emploi des loisirs que laissent les travaux des champs ; elles sont souvent réservées aux femmes et aux enfants : ainsi la confection des lingots de culte, cubes de bambou et de papier offerts aux dieux et aux génies, se dissémine en une poussière d'ateliers familiaux, travaillant souvent tard dans la nuit avant les grandes fêtes, à la lumière vacillante de lampes à huile.

Certains villages sont habités par des artisans ambulants. On rencontre jusque dans les marchés du Tonkin les forgerons de Tat Tac (Thanh Hoa) transportant avec eux leur soufflet de bambou, leurs outils et leur provision de ferrailles.

Les échanges

Avec la variété des terroirs et des productions agricoles, cette spécialisation industrielle entretient la multiplicité des marchés.

Répartis à peu près également sur la superficie des deltas, ils ne sont pas installés à l'intérieur des villages, mais en dehors de leur enceinte végétale, voire assez loin d'eux, à un carrefour de routes ou de voies fluviales. La commune, si elle n'est pas insensible aux profits que lui valent les taxes d'étalage, ne se soucie pas d'un contact trop intime avec les filous qu'attirent souvent ces réunions. Aussi le marché annamite n'est-il généralement

qu'un ramassis de paillotes étroites jetées sur de bas pilotis : désert à l'ordinaire, il est envahi périodiquement, six ou neuf fois par mois, par une foule de vendeurs et de chaland.

C'est là surtout que se débitent les produits de la région : denrées agricoles et objets fabriqués. Les volailles caquetent, les cochons noirs gigotent dans leurs filets de bambou. Les richesses de la mer, poissons et coquillages, sel et saumures, se rencontrent avec les ressources de la forêt : charbon de bois, « cu nau » et tubercules divers, herbe à paillote, champignons et pousses de bambou, complexes pharmaceutiques. Dans les périodes de sécheresse, les charges d'herbe destinées au bétail se multiplient ; en toute saison, de pauvres gens vendent des paquets de broussailles coupées sur les collines lointaines : denrée souvent aussi précieuse, dans ces deltas privés d'arbres, que le riz dont elle assurera la cuisson. Les aigres vociférations des marchandages, les plaintes des chanteurs, les implorations rauques des mendiants dominent le tumulte. Les fumées âcres des friteurs et des pâtisseries ambulants se mêlent à l'odeur forte des saumures. Les devins examinent les pattes de poulet ou les sapèques emprisonnées sous un bol renversé.

Certains de ces marchés sont spécialisés dans le commerce des bestiaux, dont l'activité n'est pas liée à l'intensité de l'élevage mais à la gêne chronique de nombreux paysans qui multiplie les transactions. Un même animal change plusieurs fois de propriétaire au cours de sa brève existence. Les courants de ce trafic sont orientés vers les plaines les plus peuplées, qui présentent un déficit constant d'animaux de travail. Le delta du Tonkin est pourvu de bœufs et de buffles par la haute région qui l'entoure et par le Nord-Annam, qui reçoit lui-même des animaux du Laos. La Cochinchine achète beaucoup de bêtes jeunes au Sud-Annam, et plus encore au Cambodge.

C'est aussi sur les marchés que s'offrent aux désirs du paysan les produits exotiques : articles de bazar, savonnettes et parfums vulgaires, cotonnades et soieries. Des femmes, souvent tonkinoises, assurent généralement ce petit commerce forain ; on les voit accroupies de longues heures derrière leur modeste étalage, abritées dans le Nord sous le grand et léger chapeau rond en feuilles de latanier, mais dans le Sud un simple mouchoir de couleur noué sous le menton. Elles colportent les denrées par les sentiers et les diguettes, trotinant d'un pas élastique sous le fléau pesant, allumant une baguette d'encens à l'arbre sacré du carrefour ; ce sont elles surtout qui achètent, vendent, troquent, hantées par le désir des quelques sous qui entretiennent au jour le jour l'humble vie de la famille. Certains villages, pauvres en terres et sans industrie, sont peuplés de ces revendeurs et regrattiers qui errent constamment de marché en marché, et souvent même franchissent

les limites de leur province. Ils sont légions surtout dans le Nord : l'étude de leur activité désordonnée, de leurs itinéraires compliqués, de leurs transactions menues illustre mieux que toute autre ce gaspillage inouï de temps et de main-d'œuvre. L'un des traits les plus frappants dans l'économie de ces plaines. Il en est qui habitent en bateau : ils vivent de la pêche et des transports par eau, formant des unités administratives spéciales, des « cantons flottants », analogues à ceux de la Chine.

Parmi les commerçants annamites, on reconnaît sans doute une certaine hiérarchie. Quelques-uns ont pu s'élever à l'aisance, voire même à la richesse : les Tonkinois, issus d'un pays où la vie est plus dure qu'ailleurs, et le climat moins déprimant, se montrent partout les plus entreprenants et les plus habiles.

Les Chinois

Malgré tout, les Chinois sont depuis longtemps les maîtres du trafic.

Sans doute compte-t-on, parmi les 400 000 Chinois d'Indochine, des agriculteurs. Ce sont eux qui possèdent et exploitent la plupart des poivrières situées au Cambodge et en Cochinchine, en bordure du golfe de Siam ; ce sont eux aussi qui ont développé les jardins maraichers, engraisés de fumier humain, autour des villes du Sud, Saïgon et Phnom Penh ; ils excellent dans ces cultures savantes, aux façons multiples et délicates. Mais on ne les trouve pas occupés aux travaux de rizières : seuls les robustes métis sino-cambodgiens vivent absolument de la vie indigène. Au Tonkin, les Chinois ne sont fixés que bien rarement au sol et par groupes très restreints, sauf dans la région de Moncay, où des bandes de Hak Ka, immigrés au XIX^e siècle avant notre arrivée, réussirent à évincer les habitants.

Le Chinois est souvent artisan dans les villes. Mais c'est avant tout un négociant, arrivé par mer de sa province natale : Kouang Tong, Hai Nan, Fou Kien surtout. Le Cantonais est le plus réputé de tous pour son sens commercial et son habileté, alors que l'homme de Hai Nan végète souvent dans les petits emplois, reste longtemps domestique ou coolie.

On voit peu de Chinois sous les paillotes des humbles marchés ruraux. En Cochinchine et au Cambodge, ils tiennent très souvent dans les villages le commerce de détail qu'ils abandonnent dans le Nord aux Tonkinois : installés dans le delta du Mékong au début de la colonisation annamite avec l'appui des souverains de Hué, ils y ont trouvé plus de facilités pour leurs entreprises que dans les plaines du Nord, très tôt surpeuplées : ainsi s'explique qu'ils soient beaucoup plus nombreux en Cochinchine et au Cambodge (les trois quarts environ du total).

Mais partout ils dirigent l'activité des centres où s'effectuent le moyen et le gros

commerce. Ils s'agglomèrent à l'ombre de la citadelle de briques où résident les autorités provinciales, parfois au chef-lieu des circonscriptions administratives, plus souvent à un nœud de communications. Leurs maisons blanches à étage, aux boutiques profondes que ferment la nuit de lourds vantaux, dominent les pauvres paillotes des revendeurs et des colporteurs annamites ; elles s'alignent orgueilleusement le long des grandes routes et des quais.

Les Chinois ont été des ferments de vie urbaine, parmi des populations qui semblent si peu aptes à la susciter elles-mêmes. Leur solidarité, leur persévérance et leur hardiesse sont les facteurs les plus évidents de leur supériorité sur les indigènes : les Annamites les plus évolués ne sont guère que leurs intermédiaires. Le Chinois, « l'oncle » au chef rasé, au sourire débonnaire, au ventre bedonnant, prend ses repas simplement dans le magasin, avec ses employés ; chaque soir, maniant prestement l'abaque, il établit son bilan. Envie, détesté parfois, il jouit d'un prestige certain, et les gens du cru lui donnent volontiers leur fille pour épouse. Il connaît par le menu les ressources de la région, sait la langue et les besoins des indigènes, les flatte, les aide et les trompe, saisit les bonnes occasions, répond à tous les désirs.

Le gros commerçant chinois a eu des débuts souvent fort modestes ; on en cite qui ont naguère coltiné des sacs de paddy sur les quais de Cholon ; qui ont

crié dans la rue, agitant la cliquette, transportant sur l'épaule le fourneau et le garde-manger : « soupe au canard, soupe au poulet ».

Il s'est élevé, rapidement parfois, plus souvent à force d'économies et de frugalité. Ses émissaires le renseignent sur l'état des cultures, il tâte constamment le pouls de la province. Avant que le riz ne soit mûr, pendant la période exténuante de la soudure, combinant usure et négoce, il fait aux indigènes besogneux des prêts garantis par la moisson prochaine, achète les récoltes sur pied. Les grains une fois entassés dans ses entrepôts, il règle les cours et revend à son heure, avec gros bénéfice.

On le rencontre, des détaillants et coolies annamites toujours accrochés à lui, jusque dans les marchés de l'arrière-pays, jusqu'au fond du Laos, drainant les produits forestiers les plus précieux : bois de cercueil dans le Haut-Tonkin, cannelle dans l'Annam, denrées pharmaceutiques, cardamomes, sticklac, badiane, benjoin, et aussi opium dont il dirige astucieusement la contrebande. Il ne stocke pas seulement le riz, mais encore le maïs, le coton, le jonc à nattes, les poissons et les peaux. C'est lui qui, depuis longtemps déjà, est le grand animateur et le grand profiteur du commerce extérieur ; il débite depuis plusieurs siècles les cotonnades européennes.

Étonnant assemblage de traits contradictoires, honnête et rusé, familier et énigmatique, souple et inassimilable,



Battage du riz.

il a largement profité de notre intervention. Originaire d'un pays qui a transformé l'Indochine et qui déploie toujours sur elle son ombre immense, il continue à participer activement à son évolution, apparaît comme indispensable, et le sait.

Charles Robequain
L'Indochine Française
(Editions Armand Colin, 1935)

AVIS DE RECHERCHE

Mme Noëlle MARAUX, 8 rue du Faubourg Saint-Antoine, 39380 Chissey sur Loué, recherche toute personne qui aurait connu son père, le Caporal-Chef Gabriel BAREIL, né en 1926, qui a fait deux séjours en Cochinchine : au 43^e RIC de 1948 à 1950, à la Compagnie Coloniale de Garnison de Saïgon-Cholon de 1952 à 1954 .

M. Yvon LABORDE-LAGRAVE, 49 avenue du Loup, 64000 Pau, recherche M. LAPLACE (David ?), camarade de son père, le Capitaine de Transmissions Laborde-Lagrange, sur la base de Bach Mai entre 1950 et 1953.

M. Pierre DELAIGLE, La Nougarède, 47440 Casseneuil, recherche toute personne qui puisse lui parler du combat de Tanien (ou Thanh Hiên), près de Rach Gia, où mourut son oncle, le Caporal Pierre MARCOUILLER, du 1^{er} RIC, le 2 juillet 1947.

Mme Paule DELAUNOY, Foyer Sainte Croix, rue de l'Union, 64400 Oloron Sainte-Marie, recherche toute personne ayant connu le Sous-Lieutenant Pierre BREAU, du 43^e RIC, tué à Thu Cuc le 2 février 1948.

M. Jean-Louis BARRET, 87 rue de la Contrie, 44100 Nantes, recherche toute personne qui est allée sur la base militaire de Seno (Laos) en 1957-1958.

Mme SUY TAING SIM, 5 allée Edouard Branly, 77420 Champs sur Marne, recherche ses neveux Paul et Pierre, fils du Capitaine CHHIEU TAY KY, tué par les Khmers Rouges.

M. Jean IZUEL, 43 A boulevard Decauville, 91 000 Évry, recherche son ancien camarade de convalescence au Centre Thévenet à Saïgon, le Caporal de Légion Étrangère X, conducteur du Colonel MERIC, commandant la Place de Saïgon en avril 1948.

En vue de proposer leur nom à des promotions d'élèves-gendarmes, le Général Louis BEAUDONNET, 2 rue Pierre Curie, 94700 Maisons Alfort, recherche des camarades de combat des gendarmes morts pour la France en 1949 : Pierre DUCAS, Jean DARCIAUX, Léon GUINOT, Raymond MORIN, Roland THIROT, Louis JAOUEN, André BOUDEY, Jean LAVAUZELLE, Roger SEGUIN, André LECHAT, Louis TEYSSONNIER, Étienne DHENIN.

En vue de compléter une étude sur les souterrains défensifs, MM. Jérôme et Laurent TRIOLET, 1 ter rue Buffon, 37000 Tours, recherchent d'éventuels témoignages sur l'emploi des souterrains par le Viêt Minh.

En vue de mener une étude sur les maquis thais et méos (hmongs), M. Michel GIARD, 131 rue Aristide Briand, 92300 Levallois-Perret, recherche des témoignages d'anciens cadres de ces maquis.

Livres en vente au siège

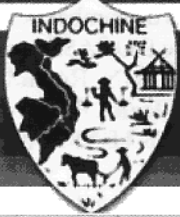
- de Paul Rignac
- **INDOCHINE - Les mensonges de l'anticolonialisme** - Prix 29 € (*)
- de Pierre Quatrepoint
- **L'AVEUGLEMENT DE GAULLE FACE À L'INDOCHINE** - Prix 18 € (*)
- de Michel Bodin
- **LA FRANCE ET SES SOLDATS, Indochine 1945-1954** - Prix 29 €
- de Hubert Tourret
- **RIVIERE ET RIZIERE** - Prix 25 € (*)
- de Jacques Vernet et Pierre Ferrari
- **UNE GUERRE SANS FIN - Indochine 1945-1954** - Prix 28 € (*)
- du Centre d'Études de Défense Nationale de Montpellier
- **PAIX ET GUERRE EN INDOCHINE - 1935-1955** - Prix 24 € (*)
- de Jean-Pierre Bernier
- **INDOCHINE 1954 - LES DERNIERS COMBATS** - Prix 15 € (*)
- **LE COMMANDO DES TIGRES** - Prix 10 € (*)
- **IL Y A CINQUANTE ANS DIEN BIEN PHU** - Prix 35 € (*)
- de Jacques JAUFFRET
- **CRABES ET ALLIGATORS DANS LES RIZIÈRES** - Prix 20 € (*)
- du Général Henri de Brancion
- **RETOUR EN INDOCHINE DU SUD-ARTILLEURS DES RIZIERES** - Prix 23 € (*)
- de Maurice Rives et Eric Deroo
- **LES LINH TÁP, HISTOIRE DES MILITAIRES INDOCHINOIS AU SERVICE DE LA FRANCE (1859-1960)** - Prix 36 € (*)
- de Louis Constans
- **LE FUYARD DE LANG SON** - Prix 29 € (*)
- de Michel Cruciani
- **LE CAMP 114 - PRISONNIER EN INDOCHINE** - Prix 18 € (*)
- de Jean-Christophe Brunet
- **GENDARMES-PARACHUTISTES EN INDOCHINE - 1947-1953** - Prix 29 € (*)
- de Albert Stihlé
- **LE PRÊTRE ET LE COMMISSAIRE POLITIQUE** - Prix 23 € (*)
- de Geneviève de Galard
- **UNE FEMME A DIÊN BIÊN PHU** - Prix 25 € (*)
- du Général Luc Lacroze
- **DIX-SEPT ANS AU SERVICE DES REFUGIES D'INDOCHINE** - Prix 10 € (*)
- du Général Guy Simon
- **LE COMMANDO D'EXTRÊME-ORIENT** - Prix 10 € (*)
- **LE PETIT LIVRE ROUGE DE L'ANAI** - Prix 5 € (*)
- De Hélié de Saint-Marc
- **LES CHAMPS DE BRAISES** - Prix 25 € (*)
- **LES SENTINELLES DU SOIR** - Prix 25 € (*)
- **NOTRE HISTOIRE** - Prix 26 € (*)
- **TOUTE UNE VIE** - Prix 32 € (*)
- de Monseigneur Paul Seitz, des Missions Étrangères
- **DES HOMMES DEBOUT - Le drame des Montagnards du Sud-Vietnam** - Prix 22 € (*)
- de Pierre-Henri Chanjou
- **LE FEU SACRÉ - Des hauts plateaux Moïs aux savanes du Tchad** - Prix 20 € (*) (au profit des œuvres sociales de l'ANAI)
- du Major Battistini
- **AVENTURES EN ANNAM 1951-1953** - Prix 28 € (*)
- du Commandant René Chauvin
- **CARNETS DU TONKIN-DINASSAUT 4** - Prix 23 € (*)
- de Guy Lebrun
- **LE LIEUTENANT AUX PIEDS NUS** - Prix 23 € (*)
- de Henry-Jean Loustau
- **LES DEUX BATAILLONS** - Prix 20 € (*)
- de Jacques Favreau et Nicolas Dufour
- **NASAN - La victoire oubliée - 1952-1953** - Prix 26 € (*)
- de Emile Lebargy et André Galabru
- **INDOCHINE DE MA JEUNESSE** - Prix 21 € (*)
- de Amédée Thévenet
- **LA GUERRE D'INDOCHINE RACONTÉE PAR CEUX QUI L'ONT VECUE** - Prix 30 € (*)
- **GOULAGS INDOCHINOIS** - Prix 24 € (*)
- de Claire Fourier
- **ROUTE COLONIALE 4 EN INDOCHINE** - Prix 15 € (*)
- de André Mengelle
- **DIÊN BIÊN PHU. DES CHARS ET DES HOMMES** - Prix 25 € (*)
- de Paul Grauvrin
- **J'ÉTAIS MÉDECIN À DIÊN-BIÊN-PHU** - Prix 22 € (*)
- du Médecin-Général Fernand Merle
- **SILLAGES ET FEUX DE BROUSSE** - Prix 10 € (*)
- de Raoul Hardouin
- **OMBRES INDOCHINOISES - L'Indochine sous l'occupation Japonaise - 1941-1945** - Prix 21 € (*)
- de Jean-Pierre Pissardy
- **COMMANDOS Nord-Vietnam - 1951-1954** - Prix 46 € (*)
- de Ione Rhodes et Marie-Claude Gelbon
- **LE CHANT DU RIZ PILÉ - Cent recettes vietnamiennes** - Prix 22 € (*)

(*) Port compris

Le site de l'A.N.A.I. est en service.

<http://www.anai-asso.org>

A.N.A.I. : Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois



France / Indochine : Histoire et Mémoire

L'A.N.A.I.	L'INDOCHINE	LE TEMPS DES MISSIONS ET DE LA CONQUETE	LE TEMPS DE LA PAIX L'OEUVRE DE LA FRANCE	LE TEMPS DE LA GUERRE	LIEUX DE MEMOIRE
------------	-------------	---	---	-----------------------	------------------

Nous lançons un appel à tous ceux qui pourraient enrichir le site en envoyant au siège (15 rue de Richelieu, 75001 Paris) des articles sur l'œuvre de la France en Indochine (santé, instruction publique, voies de communication, développement rural, etc.). Les photos jointes devront être libres de tout droit et, si elles ont été scannées, de bonne qualité. Éventuellement, les photos seront renvoyées à l'expéditeur sur demande, après utilisation.

VIE DES SECTIONS

NÉCROLOGIE

Le Comité National d'Entraide pour les Réfugiés d'Indochine porte le deuil :

- du Colonel Louis de Saint Simon, fondateur de l'Association d'Amitié Franco-Khmère en 1970, mort au mois de mars ;
- du Père Yves Bertrais, olat de Marie Immaculée, missionnaire en pays hmong jusqu'en 1975, fondateur du village hmong de Javouhey (Mana, Guyane) en 1979, mort le 27 mai.

SECTION DE L'AUBE

Président :
Commandant Guy LETROUIT
17, rue Jules-Ferry
10400 NOGENT-SUR-SEINE

Notre ami Bui Duc Cuu est mort le 18 février au cours d'un voyage au Vietnam. Troyes, le 19 février. Une importante délégation de la section participe à l'inauguration de l'exposition concernant divers conflits dont celui d'Indochine, organisée par l'ONAC à l'intention des élèves des écoles. Notre assemblée générale se tiendra à Troyes le 6 octobre.

SECTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Président :
M. Henri GARRIC
422, Avenue Jean-Paul Coste
13100 AIX-EN-PROVENCE

15 février : Salon de Provence : 10 h, Salle Charles Trenet s'est tenue l'assemblée générale du Comité de Salon de Provence, sous la présidence de Mme Nadia Boucharenc et en la présence de Mme Camps Déléguée aux Anciens Combattants, de M. Philippe Léandri Conseiller Général, du Colonel Boumedad de la Base Aérienne de Salon, de M. Francis Agostini Président du Comité de coordination des Bouches du Rhône, du Colonel André Grousseau et du Président Henri Garric. La réunion se termina par le verre de l'amitié offert par la Municipalité et le Comité, suivi par un

repas baguettes chez Phuc, dans une très amicale ambiance.

24 février : Calas : 11 h, avenue René Cassin. M. Hervé Fabre-Aubrespy, Maire de Cabriès, a invité le Monde Combattant à l'inauguration du Mémorial de la France d'Outre-mer. MM. Henri Garric et Mohamed Gamrani, Portedrapeau, représentaient l'ANAI. 7 mars : Aix en Provence : 12 h, Salle des fêtes de Puyricard. Fête du Têt, « année du Cochon ». La famille des anciens et amis de l'Indochine était réunie pour honorer nos frères indochinois et participer avec ferveur et dignité aux festivités de la nouvelle année. Tous ont apprécié le repas baguettes et les animations préparés par notre ami Alain Fadel et sa petite famille. L'ambiance a été rehaussée par un grand nombre de nos épouses qui ont revêtu la tenue traditionnelle indochinoise.

7 avril : Aix-en-Provence : 10 h. Salle des États de Provence, assemblée générale de la Section. Après l'hommage à nos disparus, le Président a profité du rapport moral pour appeler à la mobilisation. « Nous avons besoin de votre présence, nous avons besoin de votre soutien, nous avons besoin de vos souvenirs, en un mot nous avons besoin de tous les anciens d'Indochine pour perpétuer ce Souvenir ». Puis rapport d'activité et compte rendu financier de l'exercice 2006 ont été présentés.

Enfin, le Président a rendu hommage à son prédécesseur, le Colonel André Grousseau, en rappelant qu'il venait de tourner une page supplémentaire d'une longue vie, riche et intense au service de la France, liée aux épreuves de notre Pays.

Nous avons clôturé cette belle journée autour d'un excellent repas chez nos amis et adhérents Fernand et Michel au restaurant « La Cardeline ». Nous sommes promus Commandeurs dans l'Ordre de la Légion d'Honneur : le Colonel Nicolas Astolfi et le Capitaine Charles Henri de Pirey. Nous déplorons le décès de MM. Ago Agopian, Yves Baraer, Jean Couleau, Luc Jacqueme et Mme Perronne épouse du Colonel Jean Perronne.

SECTION DU CAMBRÉSIS

Président : Colonel Jean-Pierre VAN ENGELANDT
12, Chemin Crépin
59400 CAMBRAI

Le 25 mars en la salle des fêtes de Busigny se réunissaient nos adhérents en vue de notre assemblée générale. Un car avait été mis à leur disposition à partir de Cambrai, avec un ramassage en cours de route. 10 h 30 : Ouverture de la séance sous la présidence de M. Cotteau, Maire de la commune. Remerciement du Président. Minute de recueillement pour nos deux disparus en 2006. Rapport d'activité présenté par le Secrétaire Gérard Thauvin, rapport financier pré-

senté par le Trésorier Serge Merlier. Quitus du contrôleur aux comptes Cécile Hazebroucq. Ces rapports étaient adoptés à l'unanimité. Remise de la médaille d'honneur de l'ANAI à M. Cotteau.

12 h : Dépôt de gerbes au monument aux morts avec lecture par notre camarade Pétoux des noms des trois enfants de la commune, morts pour la France en Indochine. 12 h 30 : Vin d'honneur offert par la municipalité avec aubade de l'harmonie municipale. 13 h 30 : Repas de cohésion réunissant 65 amis.

SECTION DE LA CHARENTE-MARITIME

Président : M. Jean-Philippe HUC de VAUBERT
29, cours Genêt
17100 SAINTES

Notre assemblée générale s'est tenue le 24 mars au Relais de la Côte de Beauté. Notre invité d'honneur, le Colonel Huynh Ba Xuân nous a valu la présence de plusieurs généraux, de nombreuses associations et de nos fidèles députés Didier Quentin, adhérent de la section, et le Chirurgien-Colonel Jean-Claude Beaulieu, Député, qui opère chaque année en Afghanistan. Propos de bienvenue profond et de large ouverture sur nos idéaux et activités, de notre Président d'honneur, le Général Royal. Le Général Tilly, de la Rochelle, présente le Colonel Huynh. Le Général de Lattre avait « confié » son Aide de Camp, le Lieutenant Huynh, au Capi-

taine Tilly comme adjoint, pour créer l'Ecole des Officiers de réserve de l'armée du Vietnam à Nam Dinh. Le Colonel Huynh évoque sa vie extraordinaire et ses 23 ans oublié dans les Goulags Viet Minh. L'assemblée, debout, applaudit longuement.

Le rapport moral et le rapport financier ont été votés à l'unanimité. Renouvellement du tiers sortant : Robert Georget et Jacques Hillairet ont été reconduits à l'unanimité. Notre journée nationale du 8 juin : nous serons à la Rochelle, Rochefort, Fouras, St Laurent de la Prée et Fouras.

Nos rencontres mensuelles « permanence-repas » toujours au mess de Rochefort le 2^e jeudi, à St Jean d'Angély le 3^e jeudi, à la Rochelle le 4^e mardi.

Nos lotos à St Hilaire du Bois : samedi 16 juin à 19 h, dimanche 17 juin à 14 h et mardi 19 juin à 19 h. Il suffit de quatre personnes pour tenir la buvette. Les joueurs sont les bienvenus. Nous avons besoin de ces lotos pour honorer notre engagement à l'Anai-Parrainage. Notre méchoui à l'Etang de Consac jeudi 5 juillet à 12 h ; les moutons nous attendent. Notre journée fruits de mer à St Laurent de la Prée mercredi 26 septembre 12 h, Jacques et Micheline Hillairet, Robert et Mimi Georget nous attendent.

Décorations : Le commandant René Régnier a été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur, le Colonel Louis Gros et le Capitaine Gérard Galland ont été promus Officiers de la Légion d'Honneur. Le 28 juin, hommage posthume au cimetière St Pierre d'Oléron à Mme Balasse décédée d'une chute.

SECTION DE LA CORRÈZE
Président : M. Jean JUGE
La Faucherie
19210 LUBERSAC

C'est avec beaucoup d'émotion que nous appris le décès de

nos amis André Malmartel, Roger Delon, Émile Charazas. Leurs obsèques ont été suivies par une délégation de la section dont le Général de Corps d'armée Pierre Crousillac, le Président Jean Juge, le Porte-drapeau et de nombreux adhérents. Notre ami Émile Rouane nous a quittés aussi, nous l'avons su trop tard et le déplorons. A tous il a été remis une plaque mortuaire de l'ANAI.

SECTION DES DEUX-SÈVRES
Président :
Colonel Daniel BAUDIN
10, rue Louis-Pergaud
79000 NIORT

Nos repas-baguettes des retrouvailles au restaurant « Le Saïgon » à Niort, le premier mercredi de chaque mois, donnent toujours bien du plaisir aux participants. Mais, avec l'âge, les effectifs diminuent ; nous ne dépassons plus la vingtaine.

Deux amis nous ont quittés : l'Adjudant parachutiste Guy Boisseau, mort à Melle le 6 février et le Commandant Paul Dulieu, mort à St-Maixent le 13 février.

SECTION DE L'ESSONNE
Président : M. Roland GROSSET-GRANGE
6, rue Pierre-Larousse
91330 YERRES

Les adhérents se sont réunis en assemblée générale le 6 mars à la Salle des Fêtes de Montgeron. Après une minute de silence à la mémoire de nos amis décédés dans l'année, le Président a souhaité la bienvenue dans nos rangs à MM. Jean Izuel d'Évry (Indochine 1947-1952) et Guy Aubrun de Montgeron (Indochine 1950-1952).

L'assemblée a renouvelé les mandats de Mmes Lamotte et Léveillé venus à échéance, et accueilli deux nouveaux membres au conseil d'administration : Mme Monique Bardy et M. Guy Aubrun.

L'évènement marquant de l'année 2006 a été la journée du Laos organisée à Brunoy par notre Vice-Président Raymond Bazillio avec l'association « Amitié-Coopération Franco-Laotienne » et le soutien de la Mairie de Brunoy, en vue de recueillir des fonds en faveur d'une crèche et d'un centre orthopédique à Takhek (Laos). Durant l'après-midi, un spectacle de danses et musiques traditionnelles laotiennes a été présenté. Cette manifestation a rencontré un très grand succès.

Le Comité de Montgeron a renouvelé son bureau en élisant Mme Mireille Petit, Présidente, M. Charles Dervily, Secrétaire et M. Guy Aubrun, Trésorier.

SECTION DES FLANDRES
Président :
M. Louis CARON
16, avenue du Pdt-Hoover
59800 LILLE

La Section déplore le décès de trois de ses membres MM. Maurice Baert, Alexandre Bédu et le Commandant Jean Taquet. Une délégation accompagnée de notre drapeau était présente aux obsèques.

Le 29 avril, s'est tenue notre assemblée générale à Marcq en Baroeul. Après avoir participé avec leur drapeau à la cérémonie du souvenir des déportés et déposé une gerbe au mémorial de l'avenue Foch, les participants se sont réunis dans une salle de l'hôtel de ville mise gracieusement à leur disposition par la municipalité. Après une minute de silence à la mémoire des membres disparus cette année le Président Caron donne lecture de son rapport moral qui fait ressortir une nette augmentation de nos effectifs. Parmi les nouveaux adhérents il convient de citer le Général Fleutiaux, Grand Officier de la Légion d'Honneur. Les rapports d'activités et financier lus par le secrétaire et le trésorier sont approuvés à l'unanimité.

Un exposé sur l'œuvre accomplie en Indochine par un homme du Nord, Monseigneur Pigneau de Béhaine, clôture cette matinée qui se prolonge par le repas baguettes traditionnel, avec 52 convives au restaurant « Le Gourmet d'Asie » de Marcq en Baroeul.

SECTION DE LA GIRONDE
Président :
M. Jacques PUJOL
95, rue Jules-Steege
33500 LIBOURNE

L'assemblée générale s'est déroulée le 21 avril à la Salle de la Chartreuse à Caudéran. Nous étions une cinquantaine de personnes, et l'on notait la présence des Généraux Cathalan et Guichard.

Après les souhaits de bienvenue du Président Jacques Pujol, nous observons un instant de recueillement à la mémoire des décédés de l'année : Mme Marie Caraud, M. René Vitris, le père de Dominique Nguyễn ainsi que Reine Guénon épouse de notre ancien porte-drapeau, lui-même décédé depuis quelques années.

Le bilan des activités et le bilan financier ont été présentés. Le compte rendu du vérificateur aux comptes a été lu, et le quitus a été accordé au trésorier.

Le parrainage de notre filleule Phuong Thi My se termine, celle-ci ayant atteint 18 ans. Elle a trouvé du travail et a commencé la vie active. Elle était notre filleule depuis 1993. Aussi nous avons reçu un dossier de proposition de parrainage pour une nouvelle filleule âgée de 5 ans Huong Thi Thu orpheline. L'assemblée présente a décidé d'adopter cette proposition, nous continuons notre œuvre.

Renouvellement du tiers sortant : MM. Jacques Pujol et Michel Jauquin et Mme Marie-Magdeleine Julien ont été réélus.

Mme Cathalan nous fait part d'une exposition de peinture qu'elle réalise au mois de juin à Albi avec beaucoup de toiles concernant l'Indochine. Un peintre vietnamien M. Nguyễn Van Tam demeurant à Tonneins nous a également contactés. Il pourrait éventuellement exposer lors d'une de nos manifestations. Présentation du livre « Les hélicoptères militaires aux pôles » de notre adhérent Gilbert Aubrée (président de l'association « Les Amis des Pyrénées »). A la fin de la réunion, au cours du vin d'honneur, la médaille de Porte-drapeau a été remise à Jacques Chauveau par notre Président.

Le traditionnel repas baguettes a clôturé cette excellente journée dans une ambiance fraternelle.

SECTION DU HAINAUT
Président :
M. Raymond FRANÇOIS
11, rue Jean-Baptiste Corot
59880 SAINT-SAULVE

7 mai : En présence du Maire de Marly, de ses conseillers municipaux, des représentants du Commandant d'Armes de la Place de Valenciennes et du Groupement de Gendarmerie, de M. Rucq Directeur du Bureau du Service National de Valenciennes, des gerbes ont été déposées au pied de la stèle des TOE à Marly. Neuf drapeaux l'entouraient. L'émotion était au rendez-vous lorsque M. Paul Deudon, rescapé de Dien Bien Phu, fit la lecture du poème dédié à la mémoire de ses camarades disparus.

13 mai : M. André Vandroth ayant démissionné de son poste de Président, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 13 mai à Marly, afin d'entériner, par le vote de tous ses adhérents, le nouveau Bureau : Président : M. Raymond François ; Vice-Présidents : MM. Richard Antosiak et Jacques Delobel ;

Secrétaire : Mlle Louisa Descamps ; Secrétaire adjointe : Mme Alberte Ooghe ; Trésorière : Mme Josette Delobel ; Trésorier adjoint : M. Louis Destrebecq ; Porte-drapeau : MM. Michel Buades et Richard Oryval.

22 et 23 septembre : Forum des associations à Valenciennes, la Section aura à cœur d'y participer afin de mieux faire connaître l'ANAI.

SECTION DE LA HAUTE-GARONNE
Président :
Colonel Maxime SCOT
46, rue des Cruzettes
31120 PORTET-SUR-GARONNE

Notre exposition sur la présence française en Indochine a été déployée les 7 et 8 mai à Auterive. A l'invitation d'Albert Muller, membre de la section, le Maire, M. Bastiani, avait mis à notre disposition une grande salle dans laquelle il fit servir le vin d'honneur. La hiérarchie de l'Education Nationale n'avait pas répercuté notre invitation. En revanche, grâce à Nathalie sa correspondante locale, la Dépêche du Midi a publié deux articles, les 5 et 9 mai, qui insistent bien sur l'action sanitaire, culturelle, industrielle de la France en Extrême-Orient pendant plusieurs siècles.

SECTION D'ILLE-ET-VILAINE
Président :
Commandant Jean HAMON
37, rue de la Haute Ville
35440 MONTREUIL-SUR-ILLE

L'assemblée générale s'est déroulée le 21 mars au 16^e Groupe d'Artillerie, à St-Jacques de la Lande en présence de M. Galesnex Directeur départemental de l'ONAC.

Cette journée a été massivement appréciée par les adhérents grâce aux remarquables prestations mises à leur dispo-

sition par le Colonel Rio, commandant le 16^e Groupe d'Artillerie et par la chaleur de l'accueil du personnel. 10h, une messe célébrée par l'aumônier Garcia rassemblait tous les adhérents.

11 h, un exposé très documenté d'un officier supérieur du service de recrutement sur les journées de la Défense a beaucoup intéressé l'auditoire. 12 h, le Commandant Jean Hamon, accompagné de M. Galesnex, déposait une gerbe sur la stèle du 16^e Groupe d'Artillerie en présence d'un piquet d'honneur et d'un clairon.

12 h 15, un apéritif, au cours duquel le Président a remis au Colonel la médaille de l'ANAI, suivi d'un excellent repas. Avec un peu de retard commençait l'assemblée générale. Un hommage a été rendu aux huit disparus de l'année auquel s'ajoutent le Général Jais le 26 janvier, le Capitaine de Vaisseau Maugendre le 17 février, le Colonel Lorta le 28 février, le Colonel Peyresaubes le 12 mars, le Général Heim le 18 mars.

Les effectifs de la section s'amenuisent malgré l'arrivée de deux nouveaux : le Colonel

Durand et l'Adjudant Lagoutte. La section a décidé à l'unanimité de poursuivre le don trimestriel de 70 euros à chacune des trois associations que nous soutenons : l'ANAI-Parrainage, le Frangipanier et AFS Cambodge.

Elle décide de renouveler le don de 50 euros fait au Pagodon de Dinan.

Après l'exposé fait par M. Trijasse, Secrétaire, sur les activités de la section, le Capitaine Desmoulières, Trésorier, a présenté le bilan. Le Bureau a été reconduit à l'unanimité. L'assemblée générale s'est poursuivie par une remarquable conférence du Colonel Huynh Ba Xuân qui nous a parlé avec beaucoup d'émotion de son enfance en Indochine, ses études françaises, sa captivité de plus de vingt-trois ans chez le Viêt Minh et tout son attachement à la France. Ce fut une bien belle journée. Le journal Ouest-France en a rendu compte dans un bel article.

Le Président Bernard Garidou fait part du décès de son beau-père, le Colonel Roger Dault, ancien du 11^e R.I.C. en Cochinchine, le 10 décembre 2006.



Restaurant Thailandais **PHETBURI**

**M. et Mme
PATHOUMVIENG**

Membres de l'ANAI

31, bd de Grenelle -
75015 Paris
Tél/Fax : 01.40.58.14.88

Métro Duplex
ou Bir-Hakeim
<http://phetburi.free.fr>



Cuisine authentique, cadre lumineux et élégant, service aimable, tables joliment dressées. Toutes vos réceptions à caractère familial ou associatif trouveront ici un salon où l'organisation de vos réunions est entièrement à votre disposition. (Fermé les samedis midi et les dimanches)

Appel aux dons, un patrimoine à enrichir !

Auguste Pavie, explorateur, diplomate, est né à Dinan en 1847. Il a offert à la Bibliothèque Municipale de Dinan différents ouvrages constituant l'embryon d'un fonds Auguste Pavie. En 1997 à l'occasion du 150^e anniversaire de sa naissance fut décidé officiellement le développement à la Bibliothèque Municipale de Dinan d'un ensemble de documents (livres, manuscrits, photographies, cartes, estampes, œuvres graphiques) concernant le Cambodge, le Laos et le Vietnam, cet ensemble documentaire portant le nom de « Fonds Auguste Pavie, Cambodge, Laos, Vietnam ».

Le Fonds Régional d'Acquisitions pour les Bibliothèques (FRAB), cofinancé par le Ministère de la Culture et le Conseil Régional de Bretagne, soutient ce fonds. Un appel est lancé à toute personne, à tout organisme souhaitant contribuer par des dons ou des legs à l'enrichissement de ce fonds qui est mis, notamment, à la disposition des chercheurs. **Bibliothèque Municipale de Dinan - à l'attention de M. Loïc-René Vilbert - 20 rue Waldeck Rousseau BP 362 - 22106 Dinan Cedex. Tél. : 02 96 39 04 65 - Fax : 02 96 39 84 52.**

SECTION DES LANDES Président : Commandant Jean-Yves DROUET 18, rue du Béarn 40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT

Notre assemblée générale s'est tenue le samedi 17 février dans la salle capitulaire du Cloître des Jacobins à Saint-Sever. Une minute de silence fut observée à la mémoire de nos amis disparus en 2006 : M. et Mme André Maurice, M. Lucien Féard, M. Maurice Anfray, Mme Aurin, épouse de notre ami André Aurin. Puis

nous avons eu une pensée pour ceux qui, malades ou handicapés, n'ont pu se joindre à nous : M. Jean Bienvenu, Colonel Paul Boudet, Colonel Jean Norel, M. Léon Godard, Mme Reine Rapet.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents : Mme Gisèle Pasquier, M. Jean Darribat, Colonel Pierre Grostefan, M. Pierre Guitton, M. Jean Dartiguelongue, Mme Marguerite Anfray, M. Jean Roussely.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir M. de Andreis Directeur de l'ONAC; M. Dalm Conseiller général, Maire de St-Sever ; Colonel Dagouat Président de la SEMLH des Landes ; M. Fernand Moyano Vice-Président des Médailles Militaires des Landes ; le Général Sabathier-Dagès Délégué général du Souvenir Français ; M. Bibes Président de l'UDAC; Colonel Adalvimart président de l'UNC ; les représentants des anciens combattant et leurs drapeaux. C'est en défilé dans les rues de la ville que l'on se dirigea derrière les drapeaux jusqu'au monument aux morts où eu lieu une brillante cérémonie, rehaussée par l'harmonie municipale.

Au retour, une exposition présentée dans le cloître permettait aux autorités et à nos invités de découvrir notre action en faveur des religieuses que nous aidons avec ANAI-Parrainage et des photos récentes de nos filleuls de Da Nang. Au cours du vin d'honneur offert par la municipalité, le Président remit à M. le Maire la médaille d'honneur de l'ANAI ainsi qu'un chèque au profit du CCAS de St-Sever.

Un repas très animé nous ramena dans la salle capitulaire, réunissant 94 convives ; il se termina par une tombola dont le bénéfice servira à aider un peu plus nos amis nécessiteux du Vietnam. Nous apprenions le 18 avril dernier avec grande peine le décès de notre dévouée correspondante, Sœur Elisabeth Anh de la communauté de Da Nang, dans sa famille à Lang Ko, des suites d'une longue maladie.

Elle était depuis longtemps notre interprète auprès de nos filleuls, avait reçu avec beaucoup de gentillesse les couples de nos voyageurs Batot et Verdrière, et se donnait sans compter à tous les projets en faveur de ses protégés. Humble servante de Dieu, elle a consacré sa vie aux orphelins, aux lépreux, mettant ses dons de gestionnaire au service de ses frères et sœurs malades et nécessiteux.

SECTION DU LANGUEDOC Présidente : Mme Minatchi CHARVÉRIAT 15, chemin de la Tramontane 34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ

La Section porte le deuil de MM. Guy Védrenne, ancien membre du Bureau, du Colonel Colette Thompson, du Colonel Yang Ba Shoua, de Camille Mielle et Joseph Zarella.

Une très belle cérémonie s'est déroulée le 9 mars à Lamalou les Bains, grâce au Colonel Moreau et à M. Roques, Maire de Lamalou.

Le 4 mars à Juvignac, en présence de Mme Santonja, Maire de Juvignac, notre fête du Nouvel An indochinois a connu un franc succès. 240 participants ont applaudi les danses laotiennes.

SECTION DE LA LOIRE Président : M. Robert CHAZELLE 40 bis, Rue Dorian 42700 FIRMINY

La Section a été endeuillée par les disparitions de Jacques Gaillard, de Fernand Lachize, de l'Adjudant Georges Raynaud et de Roger Guichon du Comité de Roanne, de Paul Micol et de Bernard Madera du Comité de St-Étienne.

A la charge du Comité de Roanne cette année, l'assemblée annuelle a eu lieu le samedi 24 mars au Cira-Restaurant à Roanne. M. Yves Nicolin, Député-Maire de cette ville, M. l'Ingénieur de l'Armement Brunet, Président du comité local de la société d'entraide de la Légion d'Hon-

neur, et M. Charles Perrot, Président de la 223^e section de Médailles Militaires, étaient présents.

Le Président Chazelle a exposé la vie de Francis Garnier, officier de marine français né à St-Étienne en 1839, explorateur du Mékong en 1869, et qui fut tué par les Pavillons Noirs au Pont de Papier à Hanoi le 21 décembre 1873 lors de la conquête du delta du fleuve rouge dont il fut un acteur principal. Rénovée, sa statue sera transportée et mise en valeur à proximité de la Maison de la Culture où une plaque souvenir commémorant la guerre d'Indochine sera inaugurée le 8 juin.

L'assemblée générale a été suivie d'un déjeuner fraternel qui a groupé 60 participants. Des vœux de prompt et complet rétablissement de santé ont été formulés à l'adresse de nos nombreux malades, dont Jacques Rouxel, Secrétaire-Trésorier cheville ouvrière du Comité de Roanne.

SECTION DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Président : M. Pierre VILAINE 5, rue Hector-Berlioz 44300 NANTES

Après avoir accueilli le 1^{er} mars à Nantes Mme Pinthier, directrice départementale de l'ONAC, M. Splimont, directeur interdépartemental des anciens combattants, le Colonel Prat, délégué militaire départemental et M. Duclos, adjoint au maire de Nantes, le Président Pierre Vilaine a déclaré l'assemblée générale ouverte.

Quatre camarades nous ont quittés en 2006 : Claude Desbois, Jean-Claude Misin, Marcel Quesguiner et Lucien Clero. Une minute de silence a été observée en leur mémoire. Le rapport financier a été approuvé. Le Président a souligné que le moral de la section est bon avec des effectifs stables à 83 adhérents malgré 4 décès, 3 démissions et 7 nouveaux adhérents. Les activités proposées sont toujours aussi prisées avec les repas-baguettes le premier

mardi de chaque mois (sauf août et septembre) suivis de la permanence à 14 h 30 à la Maison des Associations (ancienne manufacture des tabacs), au 10 bis boulevard de Stalingrad. Les galettes des rois de janvier 2006 avaient réuni 52 personnes à Nantes dans une salle du Parc du Grand Blotterreau et 20 à Saint Brévin dans une salle prêtée par la mairie. Nous avons renoué avec la galette des rois pour les adhérents du sud Loire et de la presqu'île guérandaise, non plus à Saint Nazaire mais à Saint Brévin.

SECTION DU PUY DE DÔME Président : Colonel Jean GAUTHIER 103, boulevard Lafayette 63000 CLERMONT-FERRAND

La section a été endeuillée par le décès de quatre compagnons: MM. Joseph Chabanel, Claude Debours, Claude Pialou, Jacques Vincenti, qui ont été accompagnés par leurs frères d'armes et le drapeau. L'assemblée générale s'est tenue le 21 avril au village vacances de Val à Parent. Les soixante participants ont apprécié la conférence du Général Jean Nichon sur « Le Liban, la violence des autres ». L'effectif de notre Section se stabilise à 147 adhérents et nous dénombrons 3 nouvelles adhésions. Nous sommes à la recherche d'un porte-drapeau pour alléger la charge de l'actuel, et de bonnes volontés pour participer à la mise en place et à la permanence des

expositions que nous présentons. Notre prochaine réunion de cohésion au cours de laquelle aura lieu une assemblée générale extraordinaire se tiendra le 27 octobre.

SECTION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Président : Colonel Désiré GNANOU 30, allée de Surcouf 66140 CANET-EN-ROUSSILLON

Le trimestre écoulé a été marqué par la présence de la section aux cérémonies de commémoration, la poursuite de son effort en faveur des aides au Vietnam, et la participation active aux travaux du Centre départemental de mémoire pour Indochine et Corée.

Le 28 mars, de nouveaux fonds ont été envoyés : 1°) A Saigon, au frère Hoang Gia Quang (aide aux frères de Vietnam), 1 000 euros, en faveur des enfants atteints du cancer à Saigon, des 40 orphelins de Ta Nung (Dalat) et pour offrir des bicyclettes au centre de Tran Chim (Dong Thap). 2°) A Trung Hai (province de Soc Trang) à l'abbé Nguyen Manh Dong (soutien aux écoles chrétiennes d'Indochine), 1 000 euros. 3°) A Chau Son (province de Ha Nam) au frère Vu Duc Van, 500 euros pour l'installation sur la terre ferme de 60 familles de pêcheurs vivant dans la misère sur leurs embarcations de la rivière de Phu Ly. Celle-ci, fortement polluée, ne permet

plus à ces familles d'assurer, par la pêche, leur existence quotidienne. Centre départemental de mémoire. Le volet « Indochine et Corée » qui sera présenté aux élèves du primaire et du secondaire, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, ainsi qu'aux jeunes convoqués aux journées de l'appel de préparation à la Défense, est en bonne voie de réalisation sous forme de tableaux, de bornes inter-actives, et de divers documents. L'inauguration de ce centre est prévue en septembre 2008. Le Colonel Fernand Dagnac a été promu commandeur de la Légion d'Honneur, M. Michel Erre officier du même ordre. M. Jean Costesèque, commandeur de la Légion d'Honneur, est mort le 16 avril.

SECTION DU VAL-DE-MARNE Président : Commandant Jacques ARCHAMBAULT de BEAUNE 1, rue André Maurois 94000 CRETEIL

Le Commandant Jean Arrighi est promu commandeur de la Légion d'Honneur.

SECTION DU VAUCLUSE Président : M. Louis BOULIC 32, Clos des Nevons 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Avec son drapeau et une délégation la section a participé aux


commémorations traditionnelles. En début d'année 2007, trois adhérents ont été décorés : M. Louis Boulic - médaille de vermeil du Souvenir français M. Maurice Daumas - médaille d'argent du souvenir français, Adjudant Chef Nguyễn Duc Anh - médaille de bronze de l'U.N.C.

SECTION DE SEINE-ET-MARNE Président : M. Gérard BRETTE 27, Les Neuillies 77510 DOUÉ

À l'Hôtel de Ville de Meaux le 22 juin, le Président Gérard Brette a été décoré par le Général Simon de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. De nombreuses personnalités départementales assistaient à la cérémonie. À la salle des fêtes de Nangis le 11 octobre, le Colonel Rives prononcera une conférence sur l'Indochine de 1939 à 1956.

L'ANAI de Seine et Marne vous invite au Salon International du Livre « Histoire et Témoignages » les 13 et 14 octobre 2007, Salle des Fêtes, chemin du Pâtis à Meaux. Téléphone : 01 60 22 50 78 Courrier : brett.gerard@wanadoo.fr

Libraire
MICHÈLE DHENNEQUIN Amie de l'ANAI
LIVRES
et DOCUMENTS ANCIENS
ou EPUISÉS sur l'INDOCHINE
76, rue du Cherche-Midi 75006 PARIS
Tél. (01) 42.22.18.53 - Fax (01) 45.44.08.79.
ACHAT VENTE

Mme Christiane Bonnaud-Cornille
*a fondé une maison d'hôtes au Canada
et y accueillera avec joie les anciens d'Indochine.*
Votre gîte à Québec

Christiane Bonnaud Cornille
1885, 26^e rue
Québec (Québec) G1J 1J3
tél. & téléc. : (001) 418 663-2247
secretsdeprovence@yahoo.ca
• 2 chambres • salle de bain partagée • salon • cuisinette • stationnement •

RAPPORT D'ACTIVITÉ D'ANAI-PARRAINAGE 2006

Informations

Phumy : 2006 a été une année difficile et douloureuse pour nos équipes sur place, les enfants et les sœurs. La direction a été confiée à une civile peu coopérative avec notre équipe et les sœurs. Sœur Elisabeth a repris la gestion des fonds d'aide aux enfants handicapés de cet orphelinat pour qu'ils souffrent le moins possible de cette situation nouvelle.

Banque de l'Espoir : a pris un peu de recul cette année. Les autorités locales étant réticentes, nous laissons passer un peu de temps avant de reconduire une action de plus grande envergure. Par contre, les résultats obtenus en 2005 sont excellents.

Kontum et sa région : pour soulager la vie des femmes et des enfants montagnards en leur évitant la corvée d'eau et les dangers de pollution de la rivière, nous avons fait creuser des puits dans plusieurs villages montagnards. Cela change la vie des habitants et leur évite beaucoup de problèmes de santé.

Laos : notre baroudeur de cœur a, au cours d'un long séjour de trois mois au Laos, réalisé un énorme travail auprès des minorités du Nord Laos et près des femmes handicapées de Vientiane. Le dispensaire de Ban Sintha fonctionne bien et la petite école de Ban Hongké fait le plein de ses élèves.

Cambodge : le travail des sœurs est toujours intense et épuisant. A Phnom Penh, avec Sœur Marie Adelphe, les opérations des oreilles sont chaque année plus nombreuses, assurées par des médecins français et australiens avec des résultats remarquables.

Pour Sœur Cécile à Battambang, les écoles fonctionnent de mieux en mieux, les communications s'améliorent, mais il reste un énorme travail à accomplir avec des cours du soir pour adulte et la formation des jeunes non scolarisés.

Typhon d'octobre : à la fin de décembre, nous avons comptabilisé environ 25 000 euros de dons. Au fur et à mesure, nous avons aidé dans l'urgence les familles les plus touchées pour les mettre hors des enfants parrainés les plus sinistrés.

Phumy : aide aux enfants et à la garderie de jour.

Bao Loc : aide à notre ferme pédagogique pour nos grands handicapés.

Hué (enfants sampaniers) : aide aux enfants de Vida pour la scolarité, après le typhon d'octobre, pour réparer les sampans des familles.

Réalisations

Sadec : Travaux de consolidation et remise en état des locaux de l'orphelinat après inondations.

Lai Thieu : aide à Sœur Huu pour l'ouverture d'un établissement destiné à accueillir des grands enfants et adolescents montagnards malades ou en grandes difficultés.

Lam Phat : cette nouvelle garderie mise en place fin 2005 fonctionne remarquablement et le petit dispensaire adjoint rend de grands services.

Qui Nhon : aide à la formation des jeunes filles dans le cadre de sessions préparant aux métiers de restauration et de couture.

Nhon Hai : la construction de la petite école est en cours, mais des difficultés de transports de matériaux par mer retardent les travaux.

Phnom Penh : achat de matériel chirurgical et aides pour opérations d'enfants malentendants.

Banque du cœur : aide à nos enfants malades du cœur (2 opérations réalisées).

Laos : aide aux minorités ethniques du Nord. Fournitures d'urgence, médicaments, moustiquaires, couvertures, soins dentaires et divers. Aide au dispensaire de Ban Sintha.

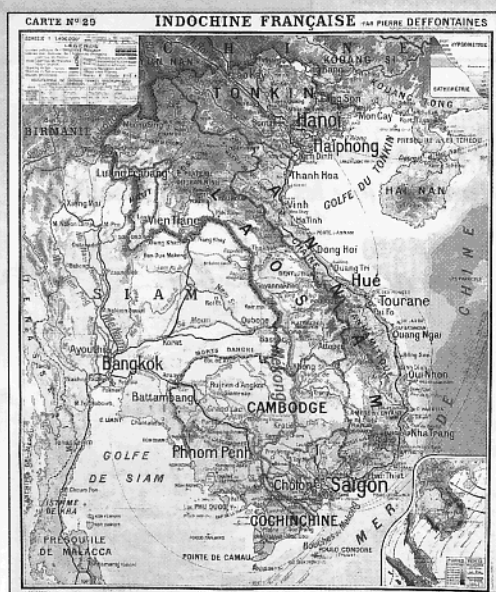
Le Contrôleur
Général
Jacques
Bonnetête.



Jacques Dominique
Cristiani



Cartes en vente au siège

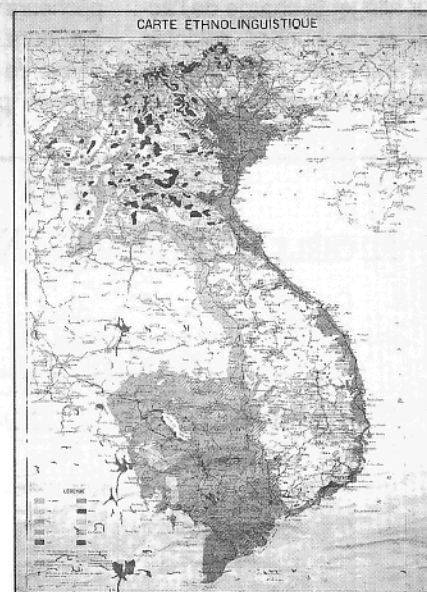


◀ **Carte physique et politique**
(Editions Hatier 1952)
Format 600 x 720 mm
Prix : 20 €

■ **Plan de Saïgon-Cholon**
avec guide des rues,
1952 (50 cm x 60 cm)
Prix : 5 €

■ **Plan de Hanoï**
Prix : 5 €

▶ **Carte ethnolinguistique**
(dessinée et publiée
par les services géographiques
de l'Indochine - Février 1949)
Format 800 x 570 mm
Prix : 15 €



LE 8 JUIN 2007 À PARIS

La journée nationale des morts pour la France en Indochine a été célébrée dans la ferveur.

Soixante-dix drapeaux et quatre cents participants ont défilé sur les Champs Élysées derrière la grande musique de la Région Militaire. Le cortège était ouvert par quarante élèves et quatre professeurs d'une classe de seconde du lycée troyen Chrestien-de-Troyes, sous la direction de Monsieur Touffu, assistant-mémoire de l'ONAC de l'Aube. Plusieurs élèves portaient la gerbe du Comité National d'Entente des Associations d'Anciens d'Indochine.

À 18 heures, sous l'Arc de Triomphe, en présence des Préfets de Paris, du Gouverneur Militaire, de l'Adjointe au Maire, du Premier Président de la Cour de Cassation, du Secrétaire Général pour l'Administration de la Défense, des quatre Chefs d'Etat-Major des Armées, du Gouverneur des Invalides et d'une compagnie d'honneur interarmées, Monsieur Morin, Ministre de la Défense, présida une cérémonie militaire et raviva la flamme du Soldat Inconnu.

Le public aurait été plus nombreux si le gouvernement précédent n'avait pas laissé croire à l'annulation des cérémonies officielles en raison de la période électorale. De toute manière, l'ANAI, décidée à célébrer le 8 juin, avait mis des annonces dans la presse.



Le Ministre Hervé Morin, Marie-Agnès Boudou Lê Quan et le Général Combette.



Photographies :
nous remercions Messieurs
Jacques Robert (DMPA),
Cyril Bondroit
(Indo-Editions).